

# JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE

15. JANVIER

1783.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, <sup>viz</sup>  
avant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impé-  
ratrice-Reine Apostolique.

---

*Avec privilege de Sa Maj. Imp. & Ap-  
probation du Commissaire-Examineur.*

Recueil des Actes concernant le voyage de Notre très-saint Pere le Pape Pie VI, à Vienne, gr. 8°. avec portrait, Rome 1782. Prix 1 liv. 10 s.

— *Idem*, sans portrait. 15 sols de Fr.

**L**es Almanachs ci-dessous se débitent actuellement chez l'Imprimeur du Journal.

Almanachs de Luxembourg de deux fortes, françois & allemands, avec la réduction des monnoies en argent de Luxembourg, Brabant, Liege, du Rhin & de France, très utiles pour les Commerçans.

— *Item*, des Almanachs de cabinet.

Almanachs de Mathieu Laensberg, de Liege. Calendrier de la Cour de Bruxelles de L. A. R. Marie-Christine & Albert, Prince-royal de Saxe, pour l'an 1783. Se débitera le 6 Janv.

Etrences intéressantes des 4 parties du monde, avec un état exact de toutes les troupes de France.

Etrences mignonnes de Paris, curieuses & utiles, reliées & non reliées.

Le Trésor des almanachs, Etrences nationales, curieuses, nécessaires & instructives, enrichies de quelques détails intéressants sur la marine.

ETRENNES, brodées à bouquets, paillois, mignatures. — SOUVENIR à l'angloise. —

NECESSAIRE fermé, en maroquin avec peau d'âne. — DAUPHINE en maroquin, à miroir & sans miroir. Feuilles dauphines non enluminées, encadrées. — ALMANACHS chantans assortis.

Almanachs tant allemands que françois, imprimés sur papier d'Hollande de diverses couleurs, format in-32, les fêtes & dimanches marqués en lettres d'or, avec de petites poésies & deux tablettes à écrire, reliés en cuir argenté & en couleur.

1°. Avec flacon, ciseau, peigne, crayon, miroir & portrait du Pape, 5 liv. 10 s.

6°. Sans instrumens, mais avec miroir & portrait cachés, en cuir argenté, 4 liv. 10 s.

8°. Avec miroir & portrait ouverts en ovale, en cuir argenté, 4 liv.

9°. — Vernissés avec portrait, 3 liv. 15 s.

10°. — Vernissés sans portrait, 3 liv.



JOURNAL  
HISTORIQUE  
ET  
LITTÉRAIRE.

15. JANVIER

1783.

---

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*L'immortalité de l'ame, ou essai sur l'excellence de l'homme. Par Mr. B\*\*\*. A Dijon chez Bidault, à Paris chez Saugrain, A Liege chez Lemarié. 1781. 1 vol. in-12 de 224 p. Prix 36 f. de Fr. broch.*

**E**ntretenir l'homme de son immortalité, lui en faire voir les titres & les preuves incontestables, c'est, suivant l'expression d'un Pere, fortifier son ame, la guérir de ses maux par un médicament exquis, & chanter en même tems le cantique le plus su-

F

blime

blime en l'honneur de l'Éternel (a). L'auteur de ce petit ouvrage s'attache à prouver ce dogme consolant par les lumieres de la bonne philosophie, qui dans cette matiere, comme dans les autres, s'accordent parfaitement avec celles de la religion. La simple vue des créatures, leurs rapports avec les besoins & les jouissances de l'homme, suffit pour convaincre que ce roi de la nature tient dans les desseins du Créateur une place particuliere, & que sa destinée n'est pas celle des êtres qui sont faits pour lui. " Dieu  
 „ paroit encore avoir voulu donner à l'homme une nouvelle preuve de son immortalité, dans le soin qu'il a pris de fournir  
 „ abondamment à ses besoins & même à ses délices. En effet, quel animal, en fait  
 „ de jouissance, a été, sur ce point, plus favorisé que lui? Toute la création a un  
 „ rapport avec son utilité & son agrément. C'est pour l'homme que tout s'anime  
 „ sur la terre, que le soleil perce un groupe de nuages malfaisans, épure  
 „ l'atmosphere & vivifie toute la nature; c'est pour lui que la robe renaissante de la terre se nuance de mille couleurs, que le monde végétal se développe,  
 „ que le regne minéral fort des entrailles de la terre, que mille vaisseaux chargés d'or

---

(a) *Immortalitatis pulchrum est medicamentum. . . Pulcher hymnus Dei homo immortalis.*  
 Clem. Alex.

15. Janvier 1783.

83

„ filonnent les plaines de l'Océan, & que la  
„ création embellie par l'industrie, étale ses  
„ richesses; enfin tous les élémens semblent  
„ se disputer à l'envi le plaisir de lui pro-  
„ curer, je ne dis pas le nécessaire, mais  
„ le délicieux & le superflu. Quel autre que  
„ lui admire la multitude innombrable de  
„ soleils qui nagent dans les espaces illimi-  
„ tés du firmament? Cet être étonnant pa-  
„ roit fait pour être le centre de tout; de-  
„ puis les régions des étoiles les plus éloi-  
„ gnées jusqu'à la profondeur des abîmes,  
„ tout paroît fait pour lui. Le soleil, les  
„ planètes, les comètes, les mondes de Sy-  
„ rius font le domaine de ses sens. C'est  
„ le chef-d'œuvre de sagesse que l'Intelligen-  
„ ce souveraine exécute si divinement par  
„ les cinq especes de sensations qu'il a liées  
„ aux cinq especes d'organes que nous ap-  
„ pellons nos *sens extérieurs*. Tout ce qui  
„ est visible, est pour l'œil de l'homme. La  
„ perspective immense de la nature vient se  
„ rassembler sur la rétine, ce point presque  
„ imperceptible qui forme le centre de son  
„ œil; toutes les beautés sont pour lui. Tous  
„ les sons si diversifiés en tant de manières,  
„ sont pour l'oreille; c'est elle qui prête  
„ aux oiseaux cette douce mélodie qui l'en-  
„ chante. Les aromates & les parfums de  
„ l'odoriférante Arabie reçoivent de l'odorat  
„ tout leur prix & toute leur valeur. Enfin  
„ tous les fruits & toutes les plantes utiles  
„ sont pour le goût. Toute la création ina-  
„ nimée semble recevoir de l'homme la vie

„ & le sentiment : de sorte qu'il arrive que,  
 „ croiant admirer la beauté des cieux , la  
 „ splendeur des astres , le bruit éclatant des  
 „ météores , les fruits délicieux de la terre &c,  
 „ ce qu'il admire est plus dans lui-même  
 „ que dans l'objet apparent de son admira-  
 „ tion. Toutes les beautés & les perfections  
 „ du monde sortent en quelque maniere  
 „ du sein de son esprit. (a)

L'auteur réfute ensuite les observateurs su-  
 perficiels qui ont objecté que bien des êtres  
 n'avoient aucun rapport avec l'homme , &  
 échappoient à son domaine soit par leur  
 extrême petitesse , soit par des propriétés qu'il  
 ne sauroit se rendre utiles. Comme si les êtres  
 qui à l'égard des besoins & de l'usage de  
 l'homme paroissent en eux-mêmes indiffé-  
 rens , n'occupoient pas leur place dans la  
 chaîne générale , & ne tenoient point par  
 des anneaux aussi forts que bien marqués à  
 ceux dont la nécessité ou l'utilité sont évi-  
 dentes (b). “ La dépendance générale de

(a) Cela est si vrai , que dès le moment que  
 l'homme perd de vue les rapports & la desti-  
 nation des choses créées , telles qu'elles sont  
 arrangées dans le plan & le dessein du Créa-  
 teur , toute admiration cesse ; *Le spectacle de  
 la nature , pour me servir des termes de J.  
 J. Rousseau , est mort , & cette grande harmo-  
 nie des êtres est changée contre un silence éter-  
 nel.*

(b) Voyez cette observation amplement déve-  
 loppé dans le *Catéch. phil.* l. 1. ch. 2. art. 8.  
 & tout ce qui regarde la spiritualité de l'ame ,  
 dans le liv. 2.

„ toutes choses , qui est le principe de l'u-  
 „ nion de toutes les parties avec le tout ,  
 „ est encore plus sensible dans les animaux ,  
 „ qui , outre les besoins essentiels à chaque  
 „ chose qui sert à leur nourriture , ont les  
 „ leurs particuliers. Ces animaux de toute  
 „ espece , dont les uns vivent dans l'eau ,  
 „ les autres dans l'air , & les autres sur la ter-  
 „ re , réunissent à eux une infinité de choses  
 „ qui paroissent échapper à l'homme , &  
 „ n'être pas immédiatement à son usage.  
 „ Et eux-mêmes , après toutes ces réunions  
 „ particulières , venant s'offrir à l'homme  
 „ comme à leur maître , lui rapprochent  
 „ d'une manière admirable toutes les parties  
 „ de l'univers , afin qu'il en rende grâces ,  
 „ & qu'étant devenu comme le centre de  
 „ tout , il fasse remonter jusques à Dieu  
 „ tous les êtres corporels , dont il est le  
 „ lien nécessaire , puisqu'il est leur fin im-  
 „ médiate , & que c'est par lui qu'ils doivent  
 „ retourner à leur principe , comme c'est  
 „ pour lui qu'ils en sont sortis : *Velut*  
 „ *mundus quidam alter* , dit St. Grégoire de  
 „ Nazianze , *in parvo magnus , angelus*  
 „ *alter , invisibilis adorator , visibilis creaturæ*  
 „ *spectator , ejusque in intellectu mystes , eo-*  
 „ *rum quæ in terrâ sunt rex , cælesti autem*  
 „ *Regi subditus , terrenus pariter ac cœ-*  
 „ *lestis.* „

„ Cet adorateur composé , comme St. Gré-  
 „ goire vient de l'appeller , cet abrégé de  
 „ l'univers , cet ange d'un ordre nouveau ,  
 „ qui tient au ciel & à la terre , ce pon-  
 „ tife

» tise placé entre les choses visibles & les  
 » invisibles, ce roi du monde corporel, &  
 » qui n'a au-dessus de lui que Dieu seul,  
 » dont il est le représentant sur la terre ;  
 » l'homme, en un mot, remplit seul, dans  
 » toute son étendue, la fin que Dieu s'est  
 » proposée dans la création du monde ; il  
 » est le grand-prêtre de la nature ; il est  
 » chargé solidairement, de la part de tou-  
 » tes les créatures, de mêler ses hymnes à  
 » leurs hommages muets. L'homme, pour  
 » qui toute la création sourit, est à la fois  
 » la tête, le cœur, la langue, le député  
 » de toutes les créatures : moins elles peuvent  
 » être religieuses par elles-mêmes, plus el-  
 » les lui imposent la nécessité d'être reli-  
 » gieux. L'Eternel a placé l'homme au mi-  
 » lieu de tous ces objets qui l'entourent,  
 » comme l'ame universelle qui leur prête la  
 » vie. S'il osoit garder le silence sur tes  
 » louanges, ô Pere universel ! les ouvrages  
 » les plus inanimés s'uniroient pour élever  
 » une voix générale d'amour & d'actions  
 » de grâces. Chaque pas de l'homme s'im-  
 » prime sur quelques traits de la bonté  
 » suprême ; elle se peint à ses yeux, elle  
 » parle à son cœur : cet air qu'il respire,  
 » cette lumière qui l'éclaire, ces fruits qui  
 » le nourrissent, ces plantes qui le conser-  
 » vent, ces sources où il boit à pleines  
 » coupes la santé & la vie ; ces fleurs dont  
 » la vue le réjouit, dont l'odeur le restaure ;  
 » tous ces bienfaits sont autant de motifs  
 » qui l'engagent à payer un tribut d'amour,

„ de louanges & de reconnoissance au Bien-  
 „ fauteur suprême. „

Le parallele avec la matiere brute , inerte , inactive , mais indestructible , forme encore un point de vue bien favorable à l'éternité de l'ame. “ Rien ne périt dans la vaste „ étendue de la création ; pas un seul atôme „ n'est anéanti : rien de ce qui est sujet à „ se dissoudre , ne se perd , mais rentre dans „ la sphere des mouvemens de la matiere : „ & qui peut croire que l'atôme soit immor- „ tel , & que l'ame puisse mourir ? L'être „ le plus noble seroit-il le plus avili ? L'hom- „ me pour qui tout renaît , fera-t-il le seul „ qui meure pour ne jamais revivre ? Moins „ privilégié que le grain dont il se nourrit , „ une destinée cruelle l'auroit-elle condamné „ seul au malheur de l'anéantissement , lui „ qui seul connoit le bonheur d'exister & „ le malheur de cesser d'être ? Non : le Pere „ de tous les êtres , dont toutes les opéra- „ tions sont marquées au coin de la justice „ & de la plus sublime sagesse , n'anéantira „ jamais une créature qui aura fait ici-bas „ de généreux efforts pour mener une vie „ toute de raison „. Cette observation prend , comme l'on voit , une partie de sa force dans des notions de philosophie & de morale ; mais en la réduisant au simple physique , elle seroit encore un argument *ad hominem* dont le matérialiste ne se débrouilleroit point aisément. Les élémens de la matiere sont réellement indestructibles , à raison de leur simplicité & de leur incorruptibilité ; pour-  
 „ quoi

quoi notre ame dont la simplicité est infiniment plus parfaite & mieux connue (a), n'auroit-elle pas, supposé qu'elle fût de même nature, la même propriété? (b). “ Mal-  
 „ heureux Tantales, ferions-nous plongés dans  
 „ les desirs de l'immortalité, que nous ne  
 „ devons jamais saisir? Pourquoi ramperions-  
 „ nous vers le néant, tandis que nous nous  
 „ sentons des aîles pour voler jusqu'à Dieu,  
 „ & que rien ne contredit cette hardiesse  
 „ généreuse? „

On trouvera dans cet ouvrage plusieurs morceaux pleins de feu & d'intérêt, quoique d'une éloquence un peu inégale. L'auteur qui a fait usage de plusieurs bons livres qui ont traité cette importante matière, n'a pas pris la peine d'assimiler les passages les uns aux autres par un style uniforme. Il résulte de la même cause quelques répétitions, des détails quelques fois inutiles & fatigants, quelques fois un peu de désordre, & ce défaut d'ensemble qui se trouve rarement

---

(a) Les élémens de la matière sont exempts de mélange, mais leur indivisibilité est pour le moins très-douteuse; au lieu que l'unité du *moi*, ce sentiment intime qui produit la plus forte conviction possible, exclut toute idée non-seulement de composition & de mélange, mais de division & de parties.

(b) C'est ce qui a fait dire à un homme de génie: “ il n'y a qu'un intérêt secret & hon-  
 „ teux, contraire à l'amour naturel que nous  
 „ avons pour l'existence, qui puisse nous  
 „ faire excepter notre ame du sort éternel  
 „ des matières brutes & inanimées. „

ment dans des sujets fortement pensés. Mais le ton poétique qui regne dans plusieurs endroits, semble donner à l'auteur le droit de déroger un peu à une manière trop méthodique. La digression sur les Anglois (p. 58) est assez brusque pour être comparée aux écarts de l'ode. — L'enthousiasme des sciences & des arts porte l'auteur à substituer en quelque sorte leurs effets à ceux de la morale, & à leur attacher un prix qui n'est dû qu'à la vertu (a). — Sa confiance

---

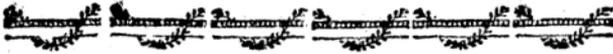
(a) « Qu'il est beau de voir ces citoyens  
 » laborieux, qui, animés d'un noble zèle  
 » pour la gloire & le bonheur de leur patrie,  
 » multiplient les habitations du commerce  
 » & de l'industrie; roulent sans cesse  
 » autour du globe pour le défricher & l'approprier  
 » à l'homme, agiter par le souffle vivifiant  
 » de l'industrie, tous les germes productifs  
 » de la nature; demander aux abysses de l'océan,  
 » aux entrailles des rochers, ou de nouveaux  
 » soutiens, ou de nouvelles jouissances;  
 » remuer & soulever la terre avec tous les  
 » leviers du génie; établir entre les deux  
 » hémisphères par les progrès de l'art de naviger,  
 » comme des ponts volans de communication  
 » qui rejoignent un continent à l'autre; suivre  
 » toutes les routes du soleil, franchir ses barrières  
 » annuelles, & passer des tropiques aux poles  
 » sous les ailes des vents! C'est alors peut-être  
 » que la Divinité contemple avec plaisir son  
 » ouvrage, & ne se repent pas d'avoir fait  
 » l'homme (p. 121) ». J'applaudis de grand cœur  
 » à ce beau spectacle de l'activité & de l'industrie;  
 » mais une bonne action morale, mais une action  
 » chrétienne sur-tout, vaut mieux que tout cela  
 » aux yeux de

pour quelques hommes célèbres, quoique fondée à bien des égards, semble quelques fois devoir être plus modérée. Par exemple. La *palingénésie* de M<sup>r</sup>. Bonnet, contient de fort bonnes choses, mais elle présente aussi des paradoxes révoltans & risibles qui peuvent nuire par leur association à des vérités aussi certaines que respectables (a); cependant l'auteur en a tiré presque toute la troisième partie de son ouvrage. — D'un autre côté il montre quelques fois trop de défiance de ses propres lumières; comme lorsqu'en rapportant ( p. 113 ) le passage de St. Paul, *Stella enim a stellâ differt in claritate, sic & resurrectio mortuorum*, il doute que le sens qu'il donne à ces paroles, soit le véritable. Il peut se rassurer, c'est le sens de la lettre.

---

de la Divinité qui contemple son ouvrage. Il n'est pas dit qu'au tems du déluge les hommes ne faisoient pas honneur aux sciences & aux arts. Ils le faisoient, si nous en jugeons par la belle & vaste tour qu'ils bâtirent quelque tems après. Cependant c'est alors que la Divinité s'est repentie d'avoir fait l'homme.

(a) La gloire de Mr. Bonnet sont la *Contemplation de la nature* & les *Considérations sur les corps organisés*. Sa *Palingénésie* n'est pas digne d'être mise à côté de ces deux ouvrages. Voyez le Journ. de Fév. 1771. p. 101.



*Lettre à l'auteur du Journal.*

„ Dans la persuasion où je suis que  
 „ vous ne lisez pas les *Annonces &*  
 „ *Affiches* de Lille, je ne puis m'empêcher de  
 „ vous faire parvenir un article que j'y ai lu  
 „ depuis peu. C'est une prétendue réfutation  
 „ de ce que vous dites dans vos feuilles du 1  
 „ Déc. 1782 sur la manière d'enseigner le la-  
 „ tin. Vous la trouverez insérée dans cette  
 „ lettre. Je n'ignore pas que votre système  
 „ est de ne pas répondre à ces sortes de  
 „ gentilleses; cependant je crois être fon-  
 „ dé à vous prier de ne pas laisser passer  
 „ celle-ci sous silence; non pour vous dé-  
 „ fendre contre une attaque de ce genre;  
 „ je conviens que ce seroit un tems parfaite-  
 „ ment mal employé; mais parce qu'il me  
 „ paroît convenable, d'affoiblir un peu la  
 „ confiance de ces panégyristes des révolu-  
 „ tions modernes qu'ont éprouvé les étu-  
 „ des. Après tous les efforts pour détruire,  
 „ efforts qui n'ont que trop réussi, on n'est  
 „ point encore parvenu à bâtir sur les rui-  
 „ nes de l'ancienne instruction quelque cho-  
 „ se de solide. Il est de notoriété publique  
 „ que jusqu'à présent on n'a pu se fixer  
 „ à rien; qu'on ne fait pas encore à quoi  
 „ s'en tenir; que depuis peu d'années on a  
 „ changé continuellement & d'auteurs &

„ de méthodes classiques ; que par-tout  
 „ on se plaint d'une triste disette de su-  
 „ jets formés & vraiment présentables ; que  
 „ tout est purement superficiel & sans la  
 „ moindre solidité. Les maisons religieuses  
 „ sur-tout, celles même qui paroissent le  
 „ moins prévenues en faveur des anciennes  
 „ méthodes, jettent les plus hauts cris.  
 „ Ellès se trouvent réduites à la nécessité  
 „ de former pour la suite dans leur solitu-  
 „ de un cours de langue latine (a), ou de se  
 „ résoudre à ne pas appliquer à la plus min-  
 „ ce théologie des sujets qu'on avoit pré-  
 „ sentés comme des aigles, & dont tout le  
 „ mérite consiste le plus souvent à favoir  
 „ par cœur quelques tirades de vers fran-  
 „ çois, à trousser un compliment, & à nar-  
 „ guer d'un ton de suffisance, ceux qui  
 „ ont cru devoir préférer les talens solides,  
 „ de bonnes études, & une application fé-  
 „ rieuse, à cet air fendant, qui aujourd'hui  
 „ semble pouvoir tenir avantageusement lieu  
 „ de tout „. J'ai l'honneur d'être &c.

Extrait des *Annonces & Affiches* de  
 Lille 1782, n<sup>o</sup>. 40.

*Vous rirez, Mr, comme moi, sans doute,  
 du trait de pédantisme belge ( je me ré-  
 jouirai toujours de donner à M<sup>r</sup>. le Princ.  
 le plaisir de rire de bon cœur, fût-ce par*

---

(a) Raïsons indispensables d'exécer ce des-  
 sein. I. Nov. 1782. p. 316.

15. Janvier 1783.

93

un *pédantisme* tel qu'il n'a jamais vu dans son collège ; comme il est tout aussi *belgique* que moi , cette divertissante production de notre commune patrie a un double droit de lui désopiler la tête ) , *que je vous déferé aujourd'hui , & par le canal de vos feuilles , à tous les instituteurs , à toutes les universités du royaume , qui seront toujours les écoles du bon goût & de la raison , sur-tout en fait d'enseignemens littéraires* ( quelle terrible délation ! n'y a-t-il pas de quoi trembler en se voyant tout à coup traduit à un tribunal composé de plus de dix mille assesseurs , dont plusieurs ne badinent pas quand il s'agit de juger un *pédant* ! Et un pauvre homme qui se trouve dans cette effrayante situation , fait *rire* M<sup>r</sup>. le P , & non content d'en *rire* , il veut encore que les autres *fient avec lui* ? Cela n'est assurément pas trop chrétien ). *Un journaliste étranger* ( hélas ! c'est moi-même ; *me nie, adsum qui feci, in me convertite ferrum.* v. le 1. Déc. p. 486 ) regrette très-sérieusement l'antique & barbare méthode des *Despautere* & des *Alvarez* ; il gémit , il soupire de l'oubli absolu auquel sont enfin condamnées , même dans les *Païs-bas* , qu'ils ont si longtems asservis , les doctes rapsodies de ces fameux *grammairiens* ( que ne pouvez-vous renaitre , pour l'honneur des lettres , mais sur-tout pour les sciences ecclésiastiques , *doctes rapsodies , barbares méthodes* ! vous qui avez asservi les *Païs-bas* à la langue latine , qu'on connoissoit à fonds & qu'on parloit comme de

vieux Romains, tandis que cette servitude subsistait ; & qu'on ignore parfaitement depuis que ces *rapsodies* ont été remplacées par celle de M<sup>r</sup>. le P. ; & par d'autres modélées sur le même plan (a)). *A en croire ce périodiste, d'ailleurs assez judicieux, lorsqu'il n'est pas offusqué par les préjugés de son ancien état, nous allons perdre la langue latine, si nous ne mettons plus en latin tous les livres élémentaires, le catéchisme même (& pourquoi pas, s'il y en a un qui soit mieux fait en latin que les autres en françois ; comme je crois l'avoir montré \*) ; il ne trouve de bon, en un mot, que les anciennes rubriques, il n'adopte que ce qui se rapproche de ses vieilles pratiques, qui sûrement n'étoient pas toutes à rejeter (chûte peu vigoureuse après un si courageux début. Elles ne sont pas toutes à rejeter. M<sup>r</sup>. le P. commence à composer. Je ne désespere pas, lorsque le nombreux tribunal sera assemblé, de le voir devenir mon avocat). Mais apprendre le latin dans des livres écrits seulement en latin, & en latin moderne, qui pis est (point du tout\*) tels que les grammaires*

\* 15 Déc.  
1780. p. 568.

\* V. les J.  
de Déc.

1771. p. 397.

Janv. 1774.

p. 7. 1 Août

1782. p. 468.

d'Alvarez

(a) Un professeur de théologie dans le séminaire épiscopal d'un grand diocèse m'a dit, il y a peu de tems : *le latin est tellement anéanti, que les aspirans au sacerdoce ne sont pas en état de réciter une collecte sans la défigurer par quelques solécismes. . . .* Ceux qui doutent de cette vérité, ou ne veulent pas se donner la peine, ou ne sont pas en état de fonder la science de notre jeunesse.

15. Janvier 1783.

95

d'Alvarez & de Despautere, & même le catéchisme du P. Canisius &c. &c. Voilà, Mr, ce qui s'appelle affronter le 18<sup>e</sup>. siècle, le siècle des arts & des sciences, le siècle de la méthode. (le siècle de la méthode ! nouveau caractère du siècle, qui n'étoit pas encore venu à ma connoissance. *Siècle des arts & des sciences.* A la fin M<sup>r</sup>. le Principal nous dit que c'est le siècle de l'irréligion & du libertinage. Cela s'accorde admirablement. Les anciens étoient bien bêtes de ne voir pas combien cette concordance est évidente, & de nous dire en style de Pédant : QUID MUSÆ SINE MORIBUS VANÆ PROFICIENT ?) Voilà un travers d'esprit impardonnable, une vraie manie de corps, (ici M<sup>r</sup>. le P. ne rit plus. La chose devient sérieuse ; on apperçoit bien à son ton qu'il a à faire à un maniac ; & cela demande des attentions. Quoique ce soit une manie communiquée, une manie de corps, elle n'est pas moins manie. Et dès-lors que fait-on ce qui peut arriver ?) de l'aveu même des plus illustres confreres de notre journaliste flamand. (ce confrere, dit M<sup>r</sup>. le P. dans une note, est M<sup>r</sup>. de Radonvilliers, qui, à ce que j'apprends d'ailleurs, favoit excellemment le latin, & l'avoit appris précifément, & fait apprendre à ses élèves suivant les vieilles pratiques. Aussi ce bon confrere n'a-t-il rien dit de contraire au journaliste flamand qui n'a jamais nié qu'il faille joindre un mot connu à un mot inconnu, qui veut même davantage, puisqu'il veut que les enfans comprennent

II. Part.

G

quelques constructions avant d'emploier les grammairres latines, & l'on fait à combien peu de chose se réduit le latin des préceptes grammaticaux où les mêmes mots reviennent presque toujours (a). *Je vous*

---

(a) Cette remarque servira de réponse à un très-estimable professeur de Gand (Mr. Lesb.) qui m'a fort honnêtement écrit à ce sujet. Comme les gens prévenus contre notre Belgique pourroient croire que tout le monde écrit comme les Px. Je crois bien faire en transcrivant ici le morceau le moins poli de sa lettre. « Vous dites que nous ne conserverons jamais la langue romaine, si les livres élémentaires destinés à l'apprendre ne sont écrits en latin. Je ne doute nullement de la vérité de cette assertion. C'est par cette raison que les ouvrages didactiques dont nous sommes redevables aux plus habiles grammairiens, sont écrits dans la langue pour l'étude & la connoissance de laquelle ils les ont destinés. Mais croiez-vous aussi, Monsieur, qu'il soit également utile que le premier des livres élémentaires, celui que nous appellons le Rudiment, soit écrit dans le même idiôme? Ce n'est pas du moins le sentiment de plusieurs littérateurs & surtout de Rollin dont les opinions en matière d'éducation littéraire sont d'un grand poids. Ce n'est peut-être pas le vôtre non plus, Monsieur, puisque vous ne prescrivez la grammaire latine que lorsqu'on en fait pour comprendre imparfaitement quelques constructions. Pour arriver à ce point, il faut avoir acquis la connoissance de quelques principes généraux, & ces principes étant à peu près les mêmes, dans toutes les langues, n'est-il point naturel d'avoir recours à la langue maternelle pour les faire mieux comprendre? » — Mr. Lesb. a si bien saisi la chose que je n'ai rien à y ajouter. Il y a eu de tout tems, lors même

15. Janvier 1783.

92

ferai ici *grace des absurdes raisonnemens de Mr. l'abbé Feller, à ce sujet, lesquels vous convaincroient plutôt de sa partialité, que d'ignorance réelle, (ces absurdes raisonnemens ne prennent pas dix lignes d'impression; la grace n'est pas grande pour le correspondant de M<sup>r</sup>. le P, mais bien pour lui qui s'est dispensé de les réfuter, & même de les rapporter pour ne pas faire soupçonner l'embarras qu'il pourroit éprouver dans cette besogne... mais ne blâmons pas les graces qu'accorde M<sup>r</sup>. le P, puisqu'il me fait grace d'ignorance réelle, & se contente de punir le délit de partialité.) ainsi qu'on l'a plus d'une fois observé dans le journal encyclopédique à l'occasion des ouvrages de Mr. de Wandelin court, préfet du college de Verdun. Vous vous rappellerez encore ses contradictions & ses petites inconséquences au sujet d'un certain extrait raisonné du plan d'études de l'université de Douay, (je n'ai lu ni ce que le journal encyclopédique ni ce que M<sup>r</sup>. le P. ont disserté sur ces contradictions & ces inconséquences; elles doivent*

---

même que les *doctes rapsodies* étoient en usage, & formoient les Maruces, les Scaliger, les Budée, les Muret, les Sacchin, les *docte & disert Juvency*, &c, il y a eu dès lors de petits rudimens, appelés quelques fois *particules* qui préparoient les jeunes gens à l'usage des grammaires latines; mais dès qu'ils pouvoient se passer de ce préliminaire (ce qui ne tarδοit pas, vu la mâle & vigoureuse éducation & institution de ces tems-là) on les latinisoit tout à fait.

G 2

se trouver dans le Journ. du 15 Août 1775, p. 261 & du 15 Décemb. 1780, p. 566, où cependant jusqu'ici je n'ai pu les découvrir; j'y renvoie les lecteurs, s'ils veulent bien examiner à quel point elles sont visibles.) *que notre journaliste gallico-germain a voulu critiquer.* (bon, me voilà *belgique, flamand, gallico-germain*, tout comme M<sup>r</sup>. le P. Cela ne prouve-t-il pas qu'il a raison, & que j'ai eu tort de louer un peu trop son *Tableau d'enseignement*, que le parlement de Douay a rejeté, & que des littérateurs estimables ont trouvé si mauvais qu'ils m'ont fait des reproches très-vifs des éloges ajoutés à ma critique, dans des lettres que j'ai en main?) *Je vous ai montré, dans le tems* (quelle perte, de n'avoir pas assisté à cette démonstration, & de ne savoir où la trouver!) *ses faux supposés, sa mauvaise façon de voir, malgré sa bonhomie, & son zèle pour toute espece de bien.* (réellement, j'en suis tout ivre de vanité. De la *bonhomie*; oui, oui, j'aime bien cela; je m'en pique... Et du *zèle*... oh! c'est trop. M<sup>r</sup>. le P, vos complimens me confondent.) *Mais enfin, rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est aimable, lui répondrons-nous ici en passant. Car que signifient, Mr, tous ces lieux communs qu'il ressassé sur l'éducation, qui certainement devient plus méthodique, depuis qu'on s'en tient aux usages de l'université de Paris, modele des autres, lesquelles ont sçu insensiblement se couer le joug des routines surannées, au flambeau de l'expérience, le meilleur guide*

15 Déc.  
1780. p. 566.

15. Janvier 1783.

99

*sans doute, en toute matiere.* (à propos d'expérience. Faisons-en une petite, M<sup>r</sup>. le P, s'il vous plait. D'un côté un homme qui a fait son cours d'humanité chez ces gens qui avoient, qui ont encore *la manie du corps*, qui enseignoient les *barbares rapsodies* : de l'autre un homme formé sur votre *Tableau d'enseignement*. Faisons les parler latin tour à tour ; que l'un après l'autre fassent en style de Cicéron, autant qu'ils pourront l'atteindre, l'éloge du *siècle de la méthode*. . . . Si votre élève l'emporte, point de tergiversation ; vous êtes mon vainqueur, & *Phillida solus habeto* (a). *Nous exhortons bonnement encore le critique inquiet à se tranquilliser sur les colleges & sur les us & coutumes qu'on y suit maintenant, d'après le sage Rollin, & le docte & disert Juvency.* (du repos & de la tranquillité. Bon souhait. Cela n'est pas à refuser. J'en ai quelques fois besoin. Je ne dis pas que je ne l'accepterai pas. Si M<sup>r</sup>. le P. continue à harceler impitoyablement les pauvres & honnis Alvarez & Despautere, il n'est pas sûr que je me mêlerai toujours de leurs affaires.) *N'a-t-il donc pas assez d'objets dignes de sa vigilance, & pourquoi se charge-t-il,*

---

(a) Il y a bien longtems que j'en appelle à cette expérience ; sans qu'aucun novateur veuille s'en tenir à la décision de ce bon juge. V. le J. du 1 Mars 1779. p. 338. ~~1779~~ 15 Déc. 1778. p. 566.

*sans mission, de la fonction de PRÉFET GÉNÉRAL DES ÉTUDES DE L'UNIVERS. (oh! oh! ce titre me revient bien. Cela sonne d'une manière qui n'est point désagréable. Et d'ailleurs cela signifie quelque chose.) qui ne lui convient nullement, sur-tout quand il s'agit des collèges de la France ou des Pays-bas (mais pour ceux d'Angleterre & d'Espagne, j'ai au moins quelque espérance), où l'on commence heureusement à revenir du fatras des règles & rudimens antiques? (heureusement... voilà le tu autem; c'est ce qui reste à prouver: attendons les discours des deux concurrens, sur les avantages & la gloire du siècle de la méthode). Qu'il se tienne dans sa sphere; qu'il continue à réfuter avec force les ouvrages qui sont contraires à la religion, ou qui blessent les bonnes mœurs; il le fait souvent avec sagacité, comme avec zèle: nous voudrions pouvoir dire avec netteté & précision, (souhait charitable, qui décele un bon cœur! mais moi dont les souhaits ne se portent que vers des objets de curiosité, je voudrois voir la sagacité d'une critique qui manqueroit de netteté & de précision, c'est à dire, qui brouilleroit tout & se perdrait en verbiage: car c'est-là l'infailible produit du défaut de netteté & de précision.) avec élégance & urbanité, (celle de M<sup>r</sup>. le P. par exemple, qui dans une discussion purement grammaticale entasse sur un homme qui n'a point cru l'offenser, & qui dans ce moment ne pouvoit même songer à lui, les termes*

15. Janvier 1783. 101

de pédant, d'absurde, de maniac &c, & ne finit pas une seule phrase sans quelque personnalité odieuse.) Mais, NON OMNIA POSSUMUS OMNES. (bonne consolation! Cela me refait un peu; sans quoi j'allois me pendre.... Il ne faut pas aspirer à l'impossible: sage & utile maxime!) Il écrit, d'ailleurs, dans un coin de l'Europe, où l'on cherche moins les fleurs & l'aménité du langage, que le solide des réflexions & la simplicité du style; & nous savons qu'il y fait un bien infini, (un bien infini dans un coin.... petite curiosité piquante! infini bien étroitement logé, mais en revanche coin bien pourvu.) en exerçant un genre de censure qui devient par-tout nécessaire; tant la corruption gagne de proche en proche! ET JAM PER MENIA CLARIOR IGNIS AUDITUR, PROPIUSQUE ÆSTUS INCENDIA VOLVUNT. Virg. (grace au siècle des sciences & de la méthode!)

Extrait d'un journal dont l'auteur n'est ni un pédant belge, ni un flamand, ni un gallico-germain.

« Il y a plus de trente ans que des hommes oisifs & tracassiers déraisonnent sur l'éducation, & outragent fort à leur aise des instituteurs, trop occupés pour s'amuser à répondre à de vaines injures. Les honnêtes gens font le bien modestement & en silence, le fourbe clabaude, bien sûr que le public est toujours dupe de celui qui fait du bruit. Tandis que des savans s'appliquent dans la retraite à former des citoyens pour l'Etat, de prétendus beaux-esprits, d'agréables

Année  
titré. 1782,  
n°. 37. p.  
97 & suiv.

bles ignorans, des parasites & des bouffons déclament à la table des riches, contre les *pédans* & les *colleges*. Quoique la nation, dans les jours de sa gloire, se soit fort bien trouvée des *pédans* & des *colleges*; quoique les hommes qui dans tous les états & dans tous les tems ont bien servi la patrie, soient presque tous sortis des *colleges* & des mains des *pédans* (tels qu'ils étoient dans le tems des doctes rapsodies & des méthodes barbares). Ces génies supérieurs soutiennent hardiment que nous n'avons point d'éducation publique; voudroit-on en effet que ces Messieurs approuvassent une éducation dont ils n'ont pas donné le plan, une éducation qui rend l'esprit juste, qui forme le goût, & qui apprend à mépriser les charlatans littéraires? Chez un peuple frivole & ami de la nouveauté, ces docteurs ont dû trouver bien des partisans. Leurs principes flattent la tendresse aveugle des meres, qui appréhendent l'éducation mâle & solide des colleges. Aussi sous prétexte de perfectionner l'éducation, ils lui ont porté le coup le plus funeste. Aujourd'hui la plupart des jeunes gens de famille sont élevés dans la mollesse & la dissipation de la maison paternelle, dans l'indolence & l'inertie que produit la solitude & le défaut d'émulation, livrés aux basses flatteries des valets & aux séductions des femmes de chambre: & quel est le Mentor qui doit les arracher à ces dangers? Un mercénaire appelé à cet état par la misere & par la faim, dont la fonction la plus effencielle est d'accompagner son élève à la promenade & en visite; le meilleur est toujours le plus vil, le plus souple, le plus dévoué aux caprices des parens dont il reçoit des gages & dont il attend la récompense. L'autre partie des enfans est envoyée dans ces pensions académiques, établies dans les fauxbourgs & aux environs de Paris, d'après le système des philosophes: ces maisons sont vastes & bien situées; les maîtres montrent avec empressement aux parens de beaux jardins où l'on suppose que les élèves vont prendre l'air;

mais ces beaux jardins ont des fruits & des légumes qu'on se garde bien de livrer à la pétulance de la jeunesse. Les enfans sont enfermés trois ou quatre heures de suite le matin & autant le soir dans des salles d'étude, sans mouvement, sans aucune variété dans les exercices; ce n'est que dans le tems fort court des récréations qu'ils peuvent respirer; comme ils sont plus difficiles à garder lorsqu'ils jouent, on aime mieux les cafermer toute la journée dans de tristes enceintes, & ce prétendu bon air des pensions académiques n'est qu'un appât pour séduire les parens. Dans ces classes où les jeunes gens passent leur vie, à qui l'instruction est-elle confiée? A des gagistes sans étude & sans lettres, dont l'état est mille fois plus misérable que celui des précepteurs particuliers, soit par la modicité de leurs appointemens, soit par l'horrible fatigue dont ils sont accablés, soit enfin par le peu d'égards qu'on a pour ces malheureux manœuvres de l'éducation: le maître occupé à montrer sa maison, à recevoir les parens, à dresser des mémoires, à calculer sa recette & sa dépense, peut à peine jeter un coup-d'œil sur les études des élèves; & quand même il s'en mêleroit davantage, a-t-il lui-même langui depuis sa première jeunesse dans le déplorable état de précepteur de pension, & ne devant son élévation qu'à des circonstances favorables, il n'a jamais eu le tems d'acquérir les connoissances nécessaires.

« Ce qui en impose sur-tout au public, ce sont les promesses fastueuses des directeurs de pensions qui s'engagent à apprendre aux jeunes gens en fort peu de tems, non-seulement le grec & le latin qu'ils ne savent pas eux-mêmes, mais encore toutes les langues de l'Europe, toutes les sciences, tous les arts; en un mot, qui entreprennent de faire entrer l'encyclopédie tout entière dans la tête de leurs élèves: les parens n'hésitent point à sacrifier par an une somme considérable pour procurer à leurs enfans une si énorme provision de connoissances & de ta-

iens. Il y a en effet dans ces pensions des maîtres de toute espèce, qui reçoivent du directeur des appointemens fixes, pour donner chacun à un assez grand nombre de jeunes gens des leçons très-courtes & très-superficielles: c'est une spéculation de finance fort lucrative pour le directeur, & absolument ignorée des parens: qu'arrive-t-il, c'est que les jeunes gens sortent de ces maisons encyclopédiques, non-seulement sans avoir aucune idée de cette foule de sciences qu'on leur a fait passer en revue; mais encore sans avoir appris à penser, sans avoir dirigé & préparé l'instrument qui doit leur servir dans la suite à acquérir les lumières relatives à leur état: dans un siècle qui se dit éclairé, jamais le public n'a été si dupe sur ce qui concerne l'éducation."

"C'est une calomnie répétée d'après Mr. d'Alembert, qu'on ne recueille de l'instruction des collèges que quelques mots de latin & quelques idées fausses, décorées du nom de philosophie: il seroit digne d'un philosophe de s'instruire & de réfléchir avant d'insulter. Il est de fait, que dans les collèges, on n'apprend pas seulement le grec & le latin; mais encore la langue française par principes, & par la comparaison continuelle du génie de notre langue, avec celui des langues de l'antiquité. *Il faut apprendre le latin, pour savoir le français; il faut étudier & comparer l'un & l'autre pour entendre les règles de l'art de parler*, dit un auteur ennemi déclaré des collèges\*; il est de fait, qu'on apprend aussi dans les collèges la géographie & l'histoire; on y a établi des chaires de mathématiques, & de physique expérimentale.... On n'apprend au collège que des mots: calomnie, sophisme. Peut-on expliquer, peut-on traduire les anciens auteurs, sans se pénétrer de leurs idées? Des compositions, des traductions continuelles, ne forment-elles pas l'esprit & le jugement? On apprend donc au collège à penser, en se nourrissant habituellement des pensées des

\* Emile de  
J. J. Rousseau. T. 3.  
p. 204.

plus beaux génies, & des écrivains les plus sages de l'antiquité : on acquiert au college un fonds de littérature solide, qui fait le charme & la consolation du reste de la vie ; un jeune homme qui a fait ses études, porte dans tous les états où on veut l'appliquer, cette habitude de la réflexion & du travail, cette facilité, cette aptitude, cette ouverture d'esprit que donne la culture des lettres : l'instrument général de toutes les connoissances, est perfectionné, il ne s'agit plus que de l'employer ». (a)

« Depuis qu'on a essayé les nouveaux systèmes d'éducation, la nation se dégrade sensiblement, les mœurs se corrompent, les talens disparaissent, l'ignorance gagne ; il n'y a plus d'hommes. Les livres de mode énervent l'esprit, rétrécissent l'ame ; les enfans élevés suivant les nouvelles maximes savent peut-être chanter & danser, démontrer une proposition de géométrie qu'ils auront oubliée le lendemain ; ils ont quelques principes de manege & d'escrime ; mais leur esprit & leur cœur sont absolument vuides des connoissances essentielles. Que l'on compare les hommes du siècle précédent, élevés dans les *colleges* & par des *pédans*, avec les hommes d'aujourd'hui, & qu'on juge. »

« Les hommes de cette espece (les perpétuels déclamateurs contre les *colleges*, les *pédans*, le latin &c) sont les ennemis nés des bonnes études ; il ne leur faut que des fots & des ignorans ; en s'efforçant de ramener la barbarie, ils travaillent pour leur propre réputation. Le siècle dit-on est philosophe (c'est le siècle des sciences & des arts, le siècle de la méthode), & jamais les écrivains n'ont été moins sensés, les lecteurs plus simples & plus crédules ; des *absurdités* & des folies dignes des petites maisons se débitent hardiment & avec succès, & le plus extravagant passe pour le plus philosophe &c. &c. »

---

(a) *Reflection analogue & apologie de l'enseignement des colleges*, 1 Octobre 1777. p. 162.  
 — 1 Oct. 1778. p. 181.

Fabulæ, narrationes, & aliæ amplificationes  
 D. Caroli le Beau &c. *Fables, narrations-  
 & autres amplifications de Mr. Charles le  
 Beau, secrétaire perpétuel de l'académie  
 royale des inscriptions & belles-lettres, an-  
 cien professeur d'éloquence au college des  
 Grassins & au college royal. Tome se-  
 cond (a). A Paris chez Nyon 1782. 1  
 vol. in-8<sup>o</sup>. de 304 pag. Prix 2 liv. 10 s.*

Ci-def-  
 P. 94. **E**Ncore un homme qui a écrit en latin,  
 & ce qui pis est, en latin moderne \*!  
 Cependant, il faut l'avouer, son langage  
 quoique quelques fois négligé (l'auteur n'ayant  
 pas prévu que ces pieces faites pour ses éco-  
 liers, verroient le jour de l'impression) est  
 en général très-pur, & ne contrasteroit point  
 avec le latin du siècle d'Auguste. Cela me  
 feroit presque croire que le *pis* de M<sup>r</sup>. le  
 Pr. est un *mieux*. Et à le bien prendre,  
 n'est-il pas hors de doute que nous avons  
 aujourd'hui plus d'excellens modeles de lati-  
 nité qu'on n'en avoit dans les plus beaux  
 jours de l'ancienne Rome, puisque nous  
 avons & ces modeles même & ceux qu'ils  
 ont produits? Ciceron avoit-il un autre Ci-  
 ceron, Virgile un autre Virgile pour en ap-  
 prendre la langue, pour saisir & imiter les

---

(a) Voyez le compte que nous avons rendu  
 du premier, 15 Nov. 1782. p. 416.

15. Janvier 1783.

107

beautés que le langage romain avoit déployé sous leurs plumes? Non, sans doute. Mais ces modeles nous les avons; & pourquoi aurions-nous la lâcheté de croire, que dans le siècle des sciences, des arts & de la méthode, nous ne saurions acquérir le talent de parler une langue que d'autres ont excellemment parlé sans de si éminens modeles?... A cet avantage des langues mortes sur les vivantes, je veux dire la totalité des bons modeles, qui ont illustré leur empire, ajoutez cette précieuse immutabilité qui en fixe irrévocablement la nature & les richesses, qui les affranchit à jamais de toutes les atteintes du caprice, & de la nouveauté; qui encourage & anime d'un nouveau feu l'homme de génie, en l'assurant de la perpétuité de son ouvrage, non-seulement quant au fond mais quant à la forme; les constructions & les mots même n'ayant rien à craindre du tems & des hommes..... Il y a sans doute un *pis* & un grand *pis* dans le *latin moderne*; mais ce n'est pas dans celui des le Beau, des Poreés, des Lejai, des Vallius, des Hofchius, des Rapin, des la Rue, des Vaniere, des Vida &c &c; mais bien dans ce *latin moderne* qui est le produit des nouveaux *Tableaux d'enseignement*.



*La vérité rendue sensible à Louis XVI par un admirateur de Mr. Necker.* Tome premier. Londres, chez John Peterfon 1782. Broch. de 208 pag.

Comme ce n'est ici que le *tome premier* de la *vérité sensible*, je ne puis être sans embarras sur la source où l'auteur puifera les tomes fuivans; car la matiere paroît épuifée. Tout ce que la déraison, la fureur, & l'indécence peuvent accumuler contre la religion, les Pontifes & les Rois, fait ici l'ensemble le plus monstrueux & le plus dégoûtant. Se donnant pour l'avocat des Huguenots, l'auteur ne se borne pas à plaider pour eux, il attaque en détail tous les myfteres de la foi catholique; l'Eucharistie sur-tout y est traitée d'une maniere indigne; l'ignorant compilateur amene çà & là quelque passage tronqué ou altéré des Peres, copié servilement dans quelque mauvais controverfiste, & assaisonne ce plagiat de toutes les injures que sa bile vomit par flots. Les prêtres & les monarques qui professent la religion catholique, ne sont que des *ignorans*, des *imbécilles*, des *superstitieux*. Si Louis XVI paroît en quelque façon excepté, s'il est appellé *sage*, si on lui fait espérer un jour le titre de *juste*, c'est à condition qu'il approuve toutes les horreurs

reurs que le brochuraire entasse contre le culte que le successeur de Charlemagne & de St. Louis se fait une gloire de professer.

Du reste, ce n'est point en priant, ni en raisonnant que le brochuraire prétend faire rétablir le huguenotisme en France, il tonne, il menace; quiconque oseroit le contredire, est *un superbe, un méchant, sur le front duquel il imprimera le signe de l'injustice pour étouffer sa bouillante vengeance dans la conscience publique de son forfait & de son attentat*; mais sur-tout pour détruire *l'ignorance des peuples, mere d'une dévotion stupide, devenue un poison que les chymistes de la religion ont sublimé avec tant d'art qu'il n'a cessé de répandre autour du trône, dans les tribunaux, comme dans la multitude, les vapeurs pestilenciennes du fanatisme & les exhalaisons mortelles de la superstition.*

Est-ce un fou ou un furieux qui écrit sur un tel ton & de telles choses? Il est à croire qu'il est l'un & l'autre; mais puisque la seule idée du retour des Huguenots monte les têtes à un tel point, puisque le simple projet d'un rappel imaginé & préconisé par quelques enthousiastes du parti philosophique ou protestant, produit déjà ces fortes de manifestations contre *les trônes, les tribunaux, & la multitude* des Catholiques; cette brochure toute méprisable qu'elle est, peut servir d'avis à l'autorité, & doit lui rappeler les paroles de Charles IX à l'amiral Coligni, paroles bien mémorables, bien vérifiées, & vraiment prophétiques pour tous les siècles. *Av*

commencement vous étiez contents d'une petite liberté, aujourd'hui vous voulez être nos égaux; dans peu vous voudrez être les maîtres, & nous chasser entièrement du royaume. — Apologue de la chienne demandant une place pour déposer ses jeunes, 1 Sept. 1779. p. 24. — Jugement de Coligni lui-même sur les Huguenots, 1 Déc. 1782. p. 480. — Jugement de Soliman II Empereur des Turcs, 15 Août 1778. p. 635. — Deux lettres remarquables de Calvin, 15 Nov. 1776. p. 403. — A tout cela ajoutons le témoignage du grand-papa de la philosophie, du grand avocat de toutes les mauvaises causes, de l'oracle enfin de toutes les opinions chères aux hommes de ce siècle.

*Siecle*  
*Louis XIV*  
chap. 33.

“ Le Calvinisme, dit Voltaire, devoit nécessairement enfanter des guerres civiles & ébranler les fondemens des Etats. Les réformateurs du quinzieme siècle ayant déchiré tous les liens par lesquels l'Eglise romaine tenoit les hommes, ayant traité d'idolâtrie ce qu'elle avoit de plus sacré, ayant ouvert les portes de ses cloîtres, & remis ses trésors dans les mains des séculiers; il falloit qu'un des deux partis pérît par l'autre. Il n'y a point de pais en effet où la religion de Calvin & de Luther ait paru sans faire couler le sang „

---

La *Cruche* est le mot de la dernière Enigme

**L** Esleur, mon portrait ressemblant  
Est l'eau qui dort sans être trouble;  
Etre sincere est mon talent,  
Et j'ai celui de rendre double.



## NOUVELLES POLITIQUES.

### TURQUIE.

**C**ONSTANTINOPLE (le 30 Novembre.)  
 Les travaux se continuent dans notre arsenal ; quatre vaisseaux de ligne y ont été complètement armés en peu de tems , & sont prêts à mettre en mer au premier ordre : on prétend savoir que la Porte va faire partir pour la Mer-noire une escadre de 6 vaisseaux , qui y hyverneroit , & une autre de 4 dans l'Archipel ; on ne nomme pas encore ceux qui doivent les commander. M<sup>r</sup>. Buljakof , ministre de Russie , aiant reçu par un courier des dépêches de sa cour , a eu une conférence avec les ministres du divan , dont le sujet & le résultat sont également un mystere pour le public. Peu de jours avant la date de cette lettre , une barque venant de la Crimée mouilla dans le port de cette capitale ; on répandit d'abord que Sahib-Guerai , soutenu par un gros corps de troupes étrangères , se dispoit à pénétrer dans la presqu'île , pour en chasser à son tour son frere , auteur des troubles actuels ; on assure que le grand-visir aiant fait appeler le patron de cette barque , s'étoit entretenu plus de deux heures avec lui , sans qu'il pût , à ce que l'on dit , en rien savoir de bien pré-

cis. Une lettre reçue par un négociant grec, est plus positive, si le contenu en est exactement vrai; elle porte que " Sahib-Gueray, soutenu par un corps de troupes russes, dont on ne dit pas précisément ni la force ni les opérations, a été rétabli en Crimée; d'où son propre frere l'avoit chassé quelques mois auparavant; ce bruit n'ayant pas été contredit par aucun avis ultérieur, on croit ici généralement vrai cet événement, quoique les opinions diffèrent sur les moyens qui l'ont opéré; les uns disent, que le frere du Kan s'est volontairement démis de la dignité qu'il avoit usurpée, ou au moins qu'on l'a persuadé à s'en démettre, tandis que d'autres soutiennent, qu'il a été forcé de se retirer avec les Tartares attachés à son parti, & à abandonner la presqu'île à son frere. On ajoute que le tout s'est passé sans qu'il y ait eu de sang répandu. „

La Porte a déclaré depuis peu au baron de Herbert, internonce impérial, qui n'avoit cessé de réitérer ses plaintes contre les trois régences d'Alger, de Tunis & de Tripoli, " que les vaisseaux autrichiens pouvoient „ compter sur sa protection dans toute l'étendue des mers, qui font partie de son „ empire; & qu'en cas que les corsaires „ barbaresques s'avifassent d'attaquer le pavillon de sa nation, elle sauroit les faire repentir de leur insolence „; cependant on débite qu'il s'agit de soumettre tous les vaisseaux autrichiens, qui fréquentent ces parages, à une redevance annuelle en faveur des kuffites régences.

## R U S S I E.

PETERSBOURG ( *le 10 Décembre.* )  
 Mgr. le Grand-Duc & Madame la Grande-Duchesse de Russie sont arrivés le 30 Novembre de retour de leur long voiage dans les pais étrangers ; & L. A. Imp. qui jouissent d'une parfaite santé, ont reçu à ce sujet les complimens des ministres étrangers & des principales personnes de la cour.

Monfieur le général-major & chambellan Samoïlow, qui a été chargé à la tête d'un corps de troupes russes de rétablir le Kan Sahib-Guerai dans son gouvernement, est de retour en cette capitale depuis peu de jours, pour faire à Sa Majesté Impériale le rapport du succès de son expédition. Cette entreprise a coûté peu de peine & nulle effusion de sang, les Tartares & le nouveau Kan s'étant volontairement soumis & rangés sous l'obéissance de Sahib-Guerai. Reste à savoir encore si par-là tous les différens seront terminés, & si la guerre avec la Porte ne deviendra pas indispensable ? ; mais l'on croit généralement ici que déterminée par la conscience de sa foiblesse ; elle se résoudra à tout plutôt qu'à une rupture avec notre cour.

— S. M. I. a confié à M<sup>r</sup>. Jean Severin, ci-devant son secretaire de légation à Constantinople, le poste de consul-général en Moldavie, en Valachie &c, que rend vacant la nomination de M<sup>r</sup>. Laskarow, à celui de résident de notre cour près le Kan de Crimée.

Il y a de nouveaux troubles en Perse, un certain Hassan-Begzad-Han, qui se trouve à la tête d'un parti considérable, doit avoir fait de grands progrès; on dit qu'il va envoyer à Constantinople un de ses ministres, chargé de présens, pour y être reconnu par Sa Hauteffe, Sophi, ou Souverain de toute la Perse.

### P O L O G N E.

DANTZIG ( *le 17 Décembre.* ) Nous ressentons ici depuis quinze jours le froid le plus rigoureux, & la navigation est entièrement arrêtée; mais comme il tombe une grande quantité de neige, on espere que le cours des traîneaux redonnera de l'activité au commerce. Il est question d'achats considérables de bois pour la marine angloise, qui restent cependant suspendus jusqu'à la décision des négociations entamées pour la paix. Il paroît que l'Angleterre éprouve une disette de grains; plusieurs maisons commerçantes de cette nation enlèvent des magasins entiers de froment dont le prix est déjà monté à fl. 430 le last.

### E S P A G N E.

MADRID ( *le 20 Décembre.* ) Les principaux officiers de l'escadre françoise, rentrée à Cadix, qui ont obtenu leur congé, ont passé successivement ici. Le vicomte de Rochechouart s'y est peu arrêté. Le comte

15. Janvier 1783.

113

de Guichen est encore à l'Escorial : il y a été très-gracieusement accueilli, & le Roi, pour lui marquer le cas qu'il fait de ses talens & des services qu'il a rendus cette campagne, lui a fait présent d'une boîte d'or avec son portrait enrichi de diamans, qu'on estime valoir plus de 30 mille livres. M<sup>r</sup>. de Guichen est logé chez le comte de Montmorin, ambassadeur de France, où le comte d'Estaing se trouvoit déjà. On a remarqué avec la plus grande satisfaction, que ces deux généraux vivent ensemble dans la plus grande intimité, & qu'ils se donnent des marques de la plus entière confiance. M<sup>r</sup>. de la Motte-Piquet ne témoigne dans ses lettres pas moins d'estime & d'attachement pour M<sup>r</sup>. le comte d'Estaing, attendant avec impatience l'occasion de *faire ses dernières armes sous un chef aussi habile que brave*. Ce sont ses termes.

Don Antoine Barcelo vient d'être chargé du commandement dans le Détroit de Gibraltar. Don Louis de Cordova restera dans l'inaction, & n'aura aucune part aux nouvelles entreprises contre la Grande-Bretagne. Le public blâme beaucoup la conduite de ce dernier, la plupart de ses censeurs, qui se disent gens du métier, prétendent qu'il a eu tort de prendre sa station dans la baie de Gibraltar, qui est étroite, & où il ne pouvoit être guère à l'abri des raffales & des courans, au lieu de se tenir à la hauteur du Cap Finisterre, pour combattre la flotte angloise avant qu'elle pût arriver au Détroit. Ils soutiennent

que la tempête qui l'a éloigné de la baie, l'a sauvé, parce que l'amiral anglois aiant le vent en poupe, auroit pu lancer ses brûlots sur ses ennemis & mettre le feu à tous leurs vaisseaux. Lorsqu'en 1705 Philippe V voulut reprendre cette place sur les Anglois, qui l'avoient emporté d'assaut l'année d'auparavant, la flotte combinée aux ordres de M<sup>r</sup>. de Pointy, s'étoit aussi rangée dans la baie, croiant que cette position suffiroit pour empêcher, qu'il n'entrât aucun secours dans la place du côté de la Mer. Le contre-amiral Leak, qui étoit à Lisbonne avec 14 vaisseaux anglois, vint se présenter devant la baie, défit entierement la flotte combinée, lui enleva 6 vaisseaux & força tous les autres à se faire échouer près de Matbella, à l'Ouëst de Malaga, où les capitaines, après avoir retiré les équipages, mirent le feu à leurs vaisseaux, pour qu'ils ne tombassent pas dans les mains du vainqueur. Un pareil exemple, disent ces mêmes critiques, étoit trop frappant pour que Don Louis de Cordova n'en profitât pas : il auroit dû, selon eux, se tenir toujours hors de la baie, & envoyer à la hauteur du Cap St. Vincent quelques bâtimens légers, qui pussent l'avertir à tems de l'approche de l'ennemi. Mais l'on sent assez que ces raisonnemens ne sont point à l'abri de la contradiction, & qu'en prenant un autre parti, Don Cordova auroit rencontré d'autres inconvéniens.

*Extrait d'une lettre du camp de St. Roch,  
le 29 Novembre.*

Quoique la cour, en retirant une grande

15. Janvier 1783.

117

partie des troupes du siège, paroisse avoir abandonné le projet de le continuer avec la même vigueur, les travaux néanmoins n'ont pas cessé. Le 19, l'on commença la construction d'un petit boïau de 9 facs de hauteur & de 2 facs d'épaisseur près du caveau du côté du Picacho, afin que l'infanterie ait un abri, au cas que l'ennemi fasse une sortie du côté de la Mer du Levant. Le feu de l'ennemi, qui consista ce jour là en 26 boulets & 156 grenades, ne nous causa aucune perte. Il entra 2 vaisseaux & une frégate, venant de Cadix, dans la baie d'Algésires. La nuit du 20 les troupes furent employées à remplir 3000 facs de terre & à les amonceler sur la pente de la montagne. La place, en nous tirant 106 boulets & 141 grenades, nous blessa grièvement un soldat, Le chebec le St. Louis & quelques autres bâtimens nous amenerent ce jour-là de la place les prisonniers, qui avoient composé l'équipage du vaisseau échoué le St. Michel. Quelques-uns de ces marins font restés au service de l'ennemi. Le 21 l'on a élevé 3 petits épaulemens de flanc. L'ennemi nous a tiré trois de ses décharges à mortiers, qu'on nomme la Pallada : elles consistent en un amas de 20 à 25 grenades remplies d'artifices, qui, crévant successivement, causent beaucoup de dégât. Il tira de plus 150 boulets. — Nous apprenons que Don Antonio Barcelo a de nouveau le commandement du blocus. Les frégates, qui croisoient à l'ou-

vert

vert de la baie, sont retournées à Cadix, vu qu'il ne se trouve plus au mouillage de la place que 3 bâtimens vuides du convoi. „

CADIX ( *le 30 Novembre.* ) Les 17 & 18 de ce mois, il est entré dans notre baie un convoi de 60 bâtimens françois, chargés de munitions de guerre, & aiant à bord un nombre de troupes, pour compléter les 4 régimens de cette nation, qui se trouvoient déjà ici. Deux vaisseaux de guerre étoient allé prendre ce convoi à Malaga, où il a été détenu quelque tems. L'on attend encore un second convoi avec 3 mille hommes de troupes, qui porteront à 7 mille hommes ce corps françois, destiné pour les Indes occidentales. M<sup>r</sup>. de la Motte-Piquet a reçu ordre par un exprès de tenir prêts tous les vaisseaux qui sont en état de partir pour l'Amérique, d'où l'on croit que Don Joseph Solano fera bientôt de retour avec la flotte de la Vera-Cruz.

## D A N N E M A R C K.

COPPENHAGUE ( *le 15 Décembre.* )

Le 5 de ce mois, S. M. le Roi fit ouvrir par S. Exc. le baron de Schack, conseiller intime & grand-maréchal de sa cour, l'acte testamentaire de feu la princesse Charlotte-Amélie, en présence des mandataires respectifs. M<sup>r</sup>. de Loutzow, chambellan, s'y trouvoit en cette qualité de la part de S. A. R. Mgr. le Prince héréditaire; S. Exc. le baron de Sprengporten de la part de la

15. Janvier 1783.

119

cour de Suede; S. Exc. M<sup>r</sup>. de Hoeg Guldberg, secretaire intime d'état & du cabinet de celle de Hanau; M<sup>r</sup>. de Stange, général-major, pour celle de Gottorf; Mrs. Hiorthoy & Trepchow, conseillers d'état, y étoient comme secretares. Le public n'est point encore informé des dispositions contenues dans le dit testament. Cependant on débite que S. M. le Roi est héritier universel, & que l'illustre testatrice a légué, entr'autres sommes considérables, 100,000 écus pour l'établissement & l'entretien d'un chapitre de Dames nobles. Sa cour restera sur le même pied jusqu'au nouvel an; mais ses domestiques & ceux à qui cette Princesse avoit promis des pensions, continueront d'être païés par le Roi.

Il est parti depuis peu cinq de nos bâtimens pour les Indes-occidentales; le vaisseau le Gange, capitaine Haaber, vient de faire voile pour le Bengale. La frégate la Faroe, qui a été garde-côte dans le Sund pendant le cours de cette année, est rentrée aujourd'hui dans le port. Avant'hier, 16 navires sont partis du Sund pour la Mer du Nord.

Le 24 du mois dernier, il a appareillé du Sund 155 navires pour la Mer du Nord; de ce nombre étoit le convoi anglois, composé de 2 vaisseaux de guerre, 2 frégates, 2 cutters, un senaut, & 94 bâtimens marchands. Le 25, il arriva de nouveau de la Baltique à Helsingor 43 navires, dont 3 anglois, venant de Pétersbourg, qui continuerent

nuèrent sur le champ leur route, pour joindre le convoi, parti la veille. Soixante-dix autres navires, la plupart sous pavillon suédois ou prussien, appareillèrent aussi le même jour pour la Mer du Nord, d'où il étoit venu en revanche le 24 dans le Sund 45 bâtimens, dont 19 anglois.

## I T A L I E.

**ROME** (*le 15 Décembre.*) Le 26 Novembre, au matin, le souverain Pontife a fait la cérémonie de la bénédiction des langes destinés à Mgr. le Dauphin & à l'Infant d'Espagne, fils du Prince des Asturies. Tous les ambassadeurs & ministres étrangers, ainsi que plusieurs cardinaux & autres prélats de distinction, ont assisté à cette cérémonie. Les étoffes & les ornemens qui accompagnent ces langes, sont bleus, couleur que le Pape a choisie de préférence, comme étant celle de l'écusson des armes de l'auguste Maison de Bourbon.

Le 22 au matin, Mgr. l'archevêque de Naples eut sa première audience du St. Pere, qui le reçut avec une distinction toute particulière, & s'entretint très-longtems avec lui. On fait que ce prélat est venu ici pour ajuster les différens qui subsistent entre le St. Siège & le Roi des deux Siciles.

— On apprend que Sa Sainteté tiendra le 16 de ce mois un consistoire secret pour l'expédition de plusieurs églises qui sont vacantes.

La gazette de cette ville a contredit ce que d'autres avoient annoncé touchant le consentement donné par Sa Sainteté à l'existence des Jésuites dans la Pologne-russienne \*. Mais on ne fait pas si c'est de lui-même ou par ordre du gouvernement, que le gazetier s'est porté à contredire ses confreres. Les attentions marquées que l'Impératrice de Russie a eues & continue d'avoir pour le souverain Pontife, & la lettre très-amicale qu'elle lui a écrite au sujet de la dépendance immédiate de ces religieux, font croire que c'est de son chef que le gazetier a inféré cet article dans sa feuille. D'ailleurs S. S. n'ignore pas que les loix disciplinaires même en matiere très-grave, telle que celle des mariages, n'obligent qu'autant qu'elles sont publiées dans les lieux où il s'agit de les exécuter; quand même leur publication, par l'opposition de l'autorité temporelle, deviendroit impossible (a). Ce qu'il

\* 15 Déc.  
1782. p. 587.

---

(a) Qui pourra jamais soutenir avec une apparence de vérité que les Canons d'un Concile universel, généralement reconnu comme tel par tous les Catholiques, en matiere de Sacremens, sont de nul effet, s'ils ne sont pas publiés; & qu'un simple bref touchant des religieux, dont l'existence ne touche en rien au corps de la religion, a force de loi sans la promulgation locale? En un mot, que les mariages clandestins sont valides en Angleterre & en Hollande, uniquement parce que ce Canon du Concile de Trente n'y a pas été publié; que les Catholiques peuvent

peut y avoir de vrai dans tout ceci, c'est que c'est à tort que l'évêque de Mohilow a prétendu ériger un noviciat & confirmer l'état des Jésuites en vertu d'une commission formelle émanée de Rome. Il n'y a qu'à lire le décret sur lequel il se fonde &

en toute conscience se régler sur la nullité de la loi à leur égard : tandis que l'on soutiendrait qu'un bref papal doit être en vigueur (& cela dans une affaire absolument indifférente à la religion) là où il ne s'en est fait aucune espèce de publication. . . . Pour établir ce paradoxe, il faut prouver de deux choses l'une. Ou qu'un bref du Pape est supérieur à tous les Canons d'un Concile général présidé par le Pape même : ou que l'existence ou la non-existence d'un Ordre religieux, est une matière plus essentielle que celle des Sacrements, & doit par conséquent être réglée sur des principes tout différens. J'attends le juriconsulte, théologien, moraliste, canoniste &c, qui nous fasse voir l'une ou l'autre de ces curiosités. . . . Il m'est certainement très-indifférent que les Jésuites soient *Ex* ou non *Ex* dans un très-petit coin de l'Europe. Quelque bonne opinion que je puisse en avoir, je ne vois pas de quel avantage cette petite troupe lointaine, isolée, abattue & découragée par le sort général du corps, puisse être à l'Eglise de Dieu. Et si j'avois un avis à lui donner, je lui dirois d'imiter ce cultivateur dont parle un ancien,

Georg. *Moerentem abjungens fraternâ morte juvencum.*

1. 3.

Mais cette manière d'envisager la chose ne doit pas me rendre indifférent à l'égard des premières notions du droit canon & de la bonne logique, qui doivent m'être chères ainsi qu'à tous les amis de la vérité & de la raison.

15. Janvier 1783.

123

que nous avons rapporté en son tems \*,  
pour se convaincre qu'il y a beaucoup d'arbitraire dans l'explication que le prélat lui donne. Il est inutile d'observer que le Pape a de bonnes raisons de contredire cette assertion.

\* 1 Oct.

1779. D.104.

FLORENCE (le 19 Décembre.) Le 7 de ce mois, il a été publié un édit signé dès le 11 Juillet passé, par lequel, pour obvier à l'inconvénient qui résulte de la multiplicité & diversité des poids & mesures qui étoient en usage dans le grand-duché, il est établi que les seuls poids & mesures loiaux dans tous les genres de commerce, feront le poids & la mesure usités dans cette capitale, excepté les territoires de Luginiana, Barga & Pietrafanta, où à cause de leurs circonstances particulières, ne se fera cette fois aucun changement. A cet effet on a formé des tables pour régler les poids & mesures, avec plus de facilité, des diverses villes & lieux en dépendans; & conformément à un autre édit de même date, le susdit règlement a été adapté au système particulier du gouvernement de la ville de Siéne.

NAPLES (le 12 Décembre.) LL. MM. font de retour en cette capitale & le Roi est venu pour la première fois au nouveau conseil des finances, où S. M. a prononcé le discours suivant.

*Je viens vous surprendre : c'est avec plaisir que je vous vois occupés des affaires importantes que j'ai confiées à votre zèle &*

à votre probité. Je viens vous confirmer de vive voix ce que je vous ai ordonné par écrit, ma volonté suprême étant que vous observiez exactement les ordres que je vous ai donnés de ma propre main pour l'exercice de vos fonctions. Vous connoissez déjà mes intentions : mais je vais vous les réitérer afin que vous les ayez toujours présentes à la mémoire. Je ne veux d'autre augmentation dans mon trésor-royal, que celle qui proviendra du bon ordre dans l'administration de mes finances : je n'en exige aucune de mon peuple ; je veux au contraire m'occuper de son soulagement autant qu'il me sera possible. Ce que je vous ordonne & ce que je recommande à votre zèle & attention est de n'apporter aucun trouble ni vexation à ce peuple que j'aime & qui attend de moi, par l'affection qu'il me porte, que je répare promptement & avec efficacité toutes les dépenses folles qui ont été faites en mon nom. Je veux que vous mettiez en usage tous les moyens possibles pour soulager mes sujets, les aider & pour tirer l'avantage convenable des grandes richesses que la Providence a accordées à ce royaume. Vous savez que je suis né chez ce même peuple, je l'ai aimé dès ma plus tendre enfance. Je rends grâces tous les jours au Ciel de m'avoir fait Souverain & Père d'un peuple dans le cœur duquel je sais que je regne sans avoir besoin de gardes ni de troupes ; mais j'ai souffert pendant longtems de ne pouvoir le soulager. Je vous ai destinés par

15. Janvier 1783.

125

préférence pour cet objet, parce que vous m'avez paru les plus honnêtes & en même tems les plus capables de remplir mes vues. Occupez-vous avec courage des moïens de m'aider dans l'exécution de ce que je vous ai prescrit, afin que mes sujets & mes enfans sachent que je les aime véritablement. Je ne vous dis rien que je ne sente depuis longtems dans mon cœur. Vous l'avez vu dans l'ordre que je vous ai donné & vous-même (Conadini) qui connoissez mes provinces, vous êtes informé des maux & des vexations que mes sujets ont eus à supporter. Instruisez-en vos collegues, ils verront combien mon empressement est juste & nécessaire. Vous en êtes également informé, marquis Demarco : agissez de concert : je vous recommande pour cet effet l'union la plus parfaite, & la meilleure intention dans l'exécution : mais si l'un de vous croit devoir me faire part de quelque disposition particuliere qui lui paroitroit plus convenable, qu'il vienne me trouver ; je vous écouterai toujours avec plaisir, il en sera de même de tous les autres J'ai commencé à vous choisir pour être à la tête de cette opération parce que je n'en ai pas connu qui fussent plus capables que vous : ce sera actuellement à vous à me proposer ce qui conviendra pour la meilleure exécution, & je l'attends de votre zele : parlez & vous me trouverez disposé à écouter les observations que vous pourrez me faire à ce sujet. Je voudrois déjà voir les grandes routes

*achevées dans mon royaume, & mes provinces soulagées : je voudrois enfin convaincre mon peuple de tout le desir que j'ai de le consoler & de le rendre heureux par tout ce que la justice & le bon cœur que Dieu m'a donné exigent.*

Il est difficile d'exprimer l'impression de respect, d'admiration & de tendresse que ce discours paternel de S. M. a excité dans un chacun. Tous les assistans ont été attendris jusqu'aux larmes en recevant ce gage authentique du cœur excellent & des bonnes intentions de S. M.

## A L L E M A G N E.

**VIENNE** ( *le 20 Décembre.* ) Dimanche 8 de ce mois, fête de la Conception de la Ste. Vierge, l'Empereur précédé des chambellans, escorté des gardes nobles hongroise & de Galicie, se rendit à l'église de St. Etienne, où s'étoient déjà rassemblés le nonce apostolique, les chevaliers de l'Ordre de la Toison-d'or ainsi que le recteur, les doyens de l'université, & les officiers municipaux de la ville. A l'entrée de l'église, Sa Majesté fut reçue par le cardinal-archevêque de cette capitale, à la tête de son chapitre, & s'étant placée sous un baldaquin, elle assista à la Messe à laquelle officia le cardinal-archevêque. Le Service fini, Sa Majesté retourna avec le même cortège à la cour.

— Le 15, S. M. Imp. a nommé commandeur de l'Ordre de St. Etienne, M<sup>r</sup>.  
Moïse

Moïse Putnick, conseiller intime & métropolitain de l'église grecque non-unie de Karlovicz. Le même jour, M<sup>r</sup>. François-Antoine de Nostitz, comte du St. empire, a prêté entre les mains de l'Empereur le serment de fidélité ; comme grand-bourgrave du royaume de Bohême. M<sup>r</sup>. le secrétaire de Tassara est parti ces jours-ci avec M<sup>r</sup>. de Bihn ; interprete de la cour, pour aller à la rencontre d'Abdil-Melek ; ambassadeur de Maroc, qui vient ici, dit-on, pour signer un traité de commerce, dont les principaux articles sont déjà conclus.

On travaille dans notre manufacture de porcelaine à des présens, évalués à plusieurs milliers de florins, dont une partie est destinée pour S. M. Marocaine & l'autre pour son ministre.

MUNICH (le 23 Décembre.) Le 9 de ce mois, jour fixé pour l'audience publique de M<sup>r</sup>. le baron de Flachslanden, ambassadeur de Malte, S. E. se rendit, dans un magnifique carrosse de la cour, au palais électoral, où elle fut reçue avec tous les honneurs dûs à son caractère. M<sup>r</sup>. le ministre aiant présenté ses lettres de créance, & s'étant acquité de toutes les commissions, dont il étoit chargé, alla prendre dans une salle contigue Mrs. les commandeurs de la nouvelle langue de Baviere, pour les présenter à notre Souverain. S. A. E. les reçut à la salle du dais, où elle distribua, en présence d'une cour très-nombreuse, les croix de l'Ordre à M<sup>r</sup>. le grand-prieur, M<sup>r</sup>. le grand-bailli &

à Mrs les commandeurs. — Le jour anniversaire de la naissance de S. A. S, on célébra, dans l'église de l'Ordre, l'époque de la fondation de la nouvelle langue de Baviere avec la plus grande pompe, M<sup>r</sup>. Kremps, prédicateur de la métropole y prononça un discours analogue à la solennité & M<sup>r</sup>. le prélat Hæffelin y officia.

GENEVE (le 15 Décembre.) Les ministres des Puissances médiatrices ont eu le 19 & le 20 du mois précédent leur audience de congé, & ont reçu de tous les Ordres de l'Etat les marques les plus sinceres de reconnaissance. Le comte de la Marmora est parti le 25: les autres ministres étoient sur le point de nous quitter. Comme la république manque d'argent, elle a fait présent à chacun d'eux de 5 canons. Il restera dans la ville une partie des troupes envoyées par les trois Puissances, en attendant que la république ait formé une garnison permanente pour le maintien de son repos. Cette révolution nous est d'autant plus précieuse, que beaucoup de représentans s'empresrent déjà à donner leur consentement à l'édit de pacification; ce qui va diminuer considérablement le nombre des mécontents.

MEMEL (le 4 Décembre.) Un navire restoit à la vue de notre port, il y a quelques jours, sans pouvoir y entrer, par rapport au gros tems. L'équipage, qui consistoit en 8 hommes, nous fit signe de famine: mais il nous étoit impossible de lui envoyer du secours. Au 4<sup>e</sup>. jour, une tonne vuide,

15. Janvier 1783.

189

attachée au navire par une corde, parvint au rivage; on l'y remplit de vivres; on fit signe de la retirer au navire; & effectivement, à la grande satisfaction des gens du port, ainsi que de l'équipage, elle étoit déjà assez proche quand la corde cassa. Enfin, au bout de trois autres jours, la mer se calma & l'on envoya une chaloupe au navire. Les 3 hommes, qui étoient tous au mât, en descendirent avec lenteur & se mirent dans la chaloupe; ils étoient exténués, n'ayant subsisté, pendant 3 jours, que de 2 livres de fèves de café, d'un coq & d'une demi-morue sèche. Il leur restoit encore un chien qu'ils auroient tué dans peu d'heures.

## P A Y S - B A S.

BRUXELLES (le 25 Décembre.) S. M. l'Empereur aiant nommé le duc d'Attemberg & le prince de Gavre chevaliers de l'Ordre de la Toison-d'or, elle a envoyé au prince de Stahremberg son ministre-plénipotentiaire un plein-pouvoir de faire la cérémonie de les créer chevaliers, & de leur donner les marques de l'Ordre. Cette cérémonie s'est faite jeudi dernier, jour de St. Etienne, dans la chapelle du palais: le parvis en fut couvert d'un tapis de pied; à la droite du maître-autel, on plaça sur une estrade un dais avec un fauteuil & prie-dieu couverts de velours rouge pour le prince de Stahremberg, du même côté se placèrent sur un banc couvert d'un tapis de perse, les anciens & les

nouveaux chevaliers ; le comte Louis de Stahremberg portant l'estoc se plaça au côté droit du dais, le trésorier de l'Ordre faisant les fonctions de ministre eut sa place vis-à-vis dans un banc couvert, le roi-d'armes, dit Toison-d'or, prit place au milieu de la chapelle : les conseillers intimes d'état, les chambellans, les ministres étrangers, les généraux & les chevaliers des Ordres de St. Etienne & de Marie-Thérèse assistèrent à cette cérémonie dans leurs places accoutumées. Le prince de Stahremberg fut reçu à la porte de la chapelle par l'abbé de Grimberg, officiant, & son clergé, il fut conduit au dais & fit ensuite la cérémonie de revêtir les nouveaux chevaliers du colier de l'Ordre après les avoir créés chevaliers & leur avoir donné l'accollade. Pendant la Messe chantée par le même abbé le prince de Stahremberg & les chevaliers allèrent à l'offrande. La Messe finie le prince fut reconduit comme à son entrée, & delà précédé de toute la cour de S. M., & des chevaliers alla les présenter à LL. AA. RR., qui leur firent l'honneur de leur donner à dîner, ainsi qu'aux familles de ces seigneurs.

Il s'est ouvert ici, au comptoir des Srs. veuve de Nettine & fils, banquiers de la cour, pour le compte de l'Empereur, un emprunt de deux millions de florins de change, dont l'intérêt à 4 pour-cent prendra cours au 15 Janvier 1783. On vient aussi de recevoir ordre d'augmenter d'un nombre d'hommes par compagnie, tous les régimens qui

15. Janvier 1783.

191

se trouvent en ces provinces ; ordre que l'on dit être général pour les pais-hériditaires.

Le gouvernement a rendu concernant la navigation des ports de ces provinces, une ordonnance qui a répandu, à ce que l'on écrit de Hollande, la consternation parmi les négocians de la république, auxquels la proximité de ces ports & le bon marché du fret rendoient le pavillon impérial le plus avantageux pendant la guerre. Cette ordonnance renferme les 4 articles suivans :

*Joseph, par la grace de Dieu, Empereur des Romains, toujours Auguste, Roi d'Allemagne, de Jérusalem, de Hongrie, de Bohême, &c. &c. La protection, que nous accordons constamment au commerce & à la navigation de nos sujets aux Pais-bas, exigeant que nous aïons une connoissance exacte de tous les vaisseaux, qui appartiennent à nos dits sujets & naviguent sous le pavillon de ce pais, & qu'il ne soit toléré aucun abus de ce pavillon ni des lettres de mer y relatives ; nous avons à la délibération de nos très-chère & très-aimée Soeur, Marie-Christine, Princesse Royale de Hongrie & de Bohême, Archiduchesse d'Autriche, &c. &c., & de notre très-cher & très-aimé Beau-Frère & Cousin Albert-Casimir, prince-royal de Pologne & de Lithuanie, duc de Saxe-Teschén, &c., &c., nos lieutenans, gouverneurs & capitaines-généraux des Pais-bas, &c., ordonné & statué, ordonnons & statuons les points & articles suivans.*

Art. I. Tous ceux de nos sujets aux Pais-bas, qui possèdent des navires de mer, seront tenus d'en donner une déclaration signée par eux, dans le terme de six semaines après la publication de la présente ordonnance, & sans aucun fraix de port, au bureau d'a-

mirauté à Ostende, à Bruges, ou à Nieuport respectivement, selon que les navires, dont il s'agit, auront été munis de lettres de mer de l'une ou l'autre de ces trois villes: & à l'égard des navires, pour lesquels il y auroit eu des lettres de mer expédiées dans d'autres villes de ce païs, la déclaration devra en être faite au bureau d'amirauté à Ostende. Ces déclarations devront contenir: 1°. Le nom du navire. 2°. Sa qualité & sa contenance en tonneaux de mer. 3°. S'il a été construit dans ce païs ou à l'étranger, en marquant, dans ce dernier cas, pour autant qu'on peut le savoir, en quel païs il a été construit, dans quel endroit il a été acheté, & en indiquant les preuves de l'achat & de la propriété actuelle du navire: 4°. Le nom du capitaine qui commande ce navire. 5°. Dans quel port ou parage les propriétaires savent ou présumant qu'il se trouve maintenant. 6°. La date & le lieu de l'expédition des lettres de mer, dont le même navire est muni: le tout à peine de deux-cents florins d'amende pour chaque navire, dont la déclaration n'aura pas été faite dans le tems prescrit.

II. A l'égard des navires, que nos sujets acquerront postérieurement à la publication de la présente ordonnance, ils seront tenus, avant que ces mêmes navires puissent mettre en mer, de se munir de lettres de mer, dans la forme usitée, lesquelles lettres de mer devront être vidimées à l'un des bureaux d'amirauté à Ostende, Bruges ou Nieuport respectivement, à peine de nullité. Les propriétaires remettront en même tems une déclaration séparée, contenant 1°. Le nom du navire: 2°. Sa qualité & sa contenance en tonneaux: 3°. S'il a été construit dans ce païs ou dans l'étranger, en marquant, dans ce dernier cas, en quel païs il a été construit, dans quel endroit il a été acheté, & en produisant les preuves de l'achat: 4°. Le nom du capitaine, qui commande ou commandera ce navire: 5°. Dans quel port il se trouve actuellement;

15. Janvier 1783.

155

& il fera fait mention, dans la vidimation, qu'il a été satisfait au présent article: le tout sous la même peine statuéé par l'article précédent.

III. Les propriétaires de navires, qui vendront & aliéneront, ou qui chargeront d'autres de vendre & aliéner les navires à eux appartenans, devront, dans le terme de 15 jours au plus tard, en donner leur déclaration à l'un des bureaux de l'amirauté d'Ofstende, de Bruges ou de Nieuport respectivement, selon que les lettres de mer auront été délivrées dans l'une ou l'autre de ces trois villes; & au bureau d'amirauté à Ofstende, si les lettres de mer ont été expédiées dans quelque autre ville de ce país. Ils devront restituer au bureau d'amirauté les lettres & autres papiers quelconques qu'ils auront reçus des magistrats, pour les navires vendus ou aliénés, laquelle restitution devra se faire en même tems que la déclaration, si la vente & aliénation se fait dans les ports ou lieux de ce país; &, dans le terme d'un mois ou autre à prescrire par les commissaires d'amirauté, si la vente se fait dans les ports étrangers, à peine de confiscation de la valeur du navire, & de quatre mille florins d'amende: le tiers de la dite confiscation & amende sera au profit du dénonciateur.

IV. Ceux qui seront convaincus d'avoir prêté leur nom pour couvrir ou masquer une propriété étrangere de navire en tout ou en partie, en obtenant des lettres de mer dans ce país, ainsi que ceux qui auront cédé, prêté ou laissé servir leurs lettres de mer pour d'autres navires que celui pour lequel ces lettres auront été originairement expédiées; ceux qui auront altéré ou changé en maniere quelconque leurs lettres de mer: ceux qui, naviguant sous pavillon de ce país, seront munis & se serviront en même tems de lettres de mer étrangères, ou se serviront de congés, passeports, ou autres expéditions étrangères pour leurs navires, encourront

courront chacun, pour chaque cas, une amende de six mille florins, de même que chacun de nos sujets qui y aura coopéré ou participé, & le tiers de cette amende sera au profit du dénonciateur. Les cas de cette nature, antérieurs à la publication de la présente ordonnance, resteront soumis aux peines ordinaires.

Un mécanicien a proposé pour les troupes un fusil perfectionné, c'est-à-dire, que le bassinet & sa lumière, au lieu d'être, comme ci-devant, placés horizontalement au canon, le seront au-dessous; ce qui abrégera les mouvemens du soldat, dispensé alors de mettre de la poudre dans le bassinet, lequel, par sa situation inférieure & perpendiculaire, en sera toujours pourvu par la seule charge du canon. L'épreuve de cette nouveauté ayant réussi, l'artiste a été nommé inspecteur de l'arsenal de cette ville, où l'on va se conformer pour les fusils de nouvelle fabrique au modèle de l'inventeur.

L'importation du sel de mer des côtes de Sicile & de Naples, qui se faisoit autrefois par une compagnie privilégiée, vient d'être déclarée libre par l'Empereur à quiconque voudra la faire, pourvu que le sel soit versé dans les greniers roiaux, auxquels la distribution dans le pays appartient comme ci-devant. Cette permission ne s'étend pas cependant sur le district militaire près de Zeng & de Carlopago, où les choses restent à cet égard sur l'ancien pied.

On apprend par une lettre de M<sup>r</sup>. Linguet, qu'il est actuellement à Londres, qu'il

15. Janvier 1783.

135

se propose d'y rester & de publier incessamment un ouvrage sur la Bastille.

LA HAYE (le 30 Décembre.) M<sup>r</sup>. de St. Saphorin, envoyé - extraordinaire du Roi de Dannemarck, a remis le 17 de ce mois au président des Etats-généraux un nouveau mémoire, à l'appui des plaintes qu'il avoit faites par ceux du 2 & du 11 Septembre dernier, au sujet des excès commis par le corsaire, l'Espion, en s'emparant d'une chaloupe angloise sur la côte de Helgoeland.

— Mgr. le Prince Statthouder a assisté le 23 aux délibérations du conseil d'état, & aujourd'hui à celles des Etats-généraux, qu'on croit relatives à la pétition ou état-de-guerre pour l'année prochaine. Quelle que soit l'issue des négociations présentes, l'on travaille avec activité dans tous nos chantiers au rétablissement de la marine. Le 18 on a lancé à Middelbourg un vaisseau neuf, nommé la Zeelande, de 64 canons. — Le 19, M<sup>r</sup>. le prince de Gallitzin, ci-devant ministre de Russie en cette résidence, eut son audience de congé de Nosseigneurs les Etats-généraux. On fut touché des expressions affectueuses du discours de ce seigneur. “ Puis-je me  
” flatter, y dit-il, que pendant mon séjour  
” auprès de vos Hautes - Puissances, j'aie  
” rempli les vues de ma Souveraine par une  
” conduite digne de votre sagesse ? Les agré-  
” mens & les bontés sans nombre dont j'ai  
” joui, excitent en moi un sentiment très-vif  
” de la plus grande reconnoissance. Daignez  
” donc recevoir avec indulgence, H. & P.

„ Seigneurs , le simple , mais réel hommage  
 „ de mon profond respect. Que le Ciel répande  
 „ chaque jour ses bénédictions sur vous & sur  
 „ la personne & sur la maison du Sérénif-  
 „ sime Prince , chef de votre république !  
 „ La continuation de votre prospérité fera  
 „ l'objet habituel de mes vœux , &c. „

M<sup>r</sup>. de Thulemeyer , envoyé-extraordinaire  
 de S. M. le Roi de Prusse , a été en confé-  
 rence le 17 du présent , avec M<sup>r</sup>. le prési-  
 dent de l'assemblée de L. H. P , & lui a re-  
 mis le mémoire suivant.

*Hauts & Puissans Seigneurs.*

*Le soussigné envoyé extraordinaire de S.  
 M. Prussienne a été autorisé de mettre sous  
 les yeux de V. H. P. l'indignation que le  
 Roi son maître a ressentie , en apprenant  
 que l'auteur coupable d'un libelle intitulé :  
 Brief over de waare oorzaak van's Lands  
 ongeval , gevonden tusschen Utrecht en  
 Amersfoort , a osé porter l'audace au point  
 d'attaquer de la maniere la plus criminelle ,  
 la personne auguste de la princesse sa niece.  
 Les qualités éminentes qui distinguent S. A.  
 R. lui assurent les droits les mieux consta-  
 tés à une considération respectueuse de la  
 part d'une nation éclairée & reconnoissante.  
 S. M. en accordant cette princesse aux vœux  
 du Prince d'Orange ; vous a offert à cette  
 époque , H. & P. S , un nouveau gage de  
 son amitié , & le séjour de S. A. R. dans  
 ce país vous a convaincus du prix auquel  
 il doit être évalué. Le Roi ne doute pas un*

15. Janvier 1783.

137

moment que V. H. P. ne partagent son indignation, & qu'elles ne se prêtent avec empressement à la demande qu'il leur fait aujourd'hui par l'organe de son ministre. S. M. attend qu'elles donneront les ordres les plus précis pour qu'on s'occupe sans relâche à découvrir le rédacteur de cette production condamnable, & qu'elles lui infligeront, autant qu'aux libraires chargés du débit & à ceux qui pourroient y avoir connivé, une punition proportionnée à leur crime. Le sousigné ne sauroit vous dissimuler, H. & P. S. les sentimens d'indignation que S. A. R. a éprouvés en voyant des folliculaires détestables noircir par des calomnies atroces le caractère du Prince son époux; calomnies dont le libelle qui fait l'objet du présent mémoire, offre de nouveaux témoignages.

(Etoit signé) De Thulemeyer.

Sur quoi aiant été délibéré, les députés des provinces respectives ont pris copie du dit mémoire pour être communiqué ultérieurement dans leurs provinces; & a été arrêté que copie du susdit mémoire seroit envoyée de la part de L. H. P., aux Seigneurs-Etats des provinces avec priere sérieuse de donner le plutôt possible les ordres les plus précis pour découvrir l'auteur du libelle, & pour la punition d'icelui, aussi bien que du libraire qui l'a débité & de ceux qui y ont eu part. Que copie du dit mémoire fera présentement remise en main de Mrs. Lynden, de Hemmen & autres députés de L. H. P.,

pour les affaires des placards & réglemens, pour, avec quelques Seigneurs comités du conseil d'état, examiner & proposer quelles mesures il convient de prendre à l'égard du susdit libelle, dans le district de la généralité, & faire rapport du tout à cette assemblée.

Une adresse de remerciement présentée à S. A. S. Mgr. le Prince Statthouder-héréditaire, par un grand nombre d'habitans de la Haye, & les marques d'une joie bruiante données à cette occasion, aiant été regardées par certains gens comme une démarche contraire à la constitution de l'Etat, la cour de justice de Hollande, chargée d'examiner cette affaire, a déclaré, qu'après des informations scrupuleuses, la dite cour n'avoit pu découvrir le moindre indice analogue à un projet féditieux ou tumultueux; de manière qu'on croit que trois personnes qui avoient pris la fuite à cette occasion, & s'étoient retirées dans le pais de Cleves, cesseront d'être inquiétées. L. N. & G. P. s'étant assemblées à ce sujet, S. A. S. leur a rendu elle-même compte de cet événement & de la manière dont une adresse qu'elle avoit cru devoir agréer, avoit été substituée à celle-là. Dans le discours touchant que le Prince a prononcé à cette occasion, il se plaint dans les termes suivans, de l'audace de quelques écrivains périodiques..... *“ J'ai dû souffrir des injures atroces avec plusieurs membres de la haute régence, &c. L'effet en a été qu'encore très-récemment, dans un libelle fort répandu,*

15. Janvier 1783.

139

*J'ai été représenté aux yeux du public, & avec moi plusieurs régens & ministres très-respectables, de la manière la plus inouïe, comme de détestables traitres à la patrie & comme d'infâmes scélérats; on y parle également de la manière la plus odieuse de la Princesse mon épouse, & de plusieurs autres personnes de considération, tandis qu'on y recommande en même tems, en termes clairs & positifs, comme une action d'honneur & de devoir, de renverser la constitution du pais & de m'enfoncer un poignard dans le cœur.....*

S. A. S. se plaint ensuite de ce qu'il n'a point été mis de frein à cette horrible licence, malgré les cris de plusieurs des personnes offensées, les adresses & représentations des officiers de marine & de la cour provinciale de justice &c. Enfin elle propose de défendre rigoureusement l'impression & la vente de tous écrits concernant les affaires publiques, où ne fera point le nom de l'auteur connu à l'imprimeur;....l'insertion de toutes résolutions d'Etat, propositions &c, avec des réflexions à leur sujet, ainsi que l'impression & la distribution en entier des gazettes hollandoises du Diemermeer & du Sud-Hollande, comme les causes principales & les sources de ces maux....&c. L. H. P. ont arrêté " des remerciemens pour les communications que S. A. S. venoit de donner, & que sa proposition concernant les libelles & la licence des gazettiers, sera examinée par Mrs. de l'Ordre équestre & par les

autres commissaires de L. N. & G. P., pour les affaires de la justice avec des commissaires de la cour, afin de donner à l'assemblée leurs considérations & rapports à ce sujet. ....»

Quant à l'extradition de l'enseigne de Witte, les villes de Middelbourg, de Vlesingen & de Zierickzée ont donné leur protêt, ce qui n'a point empêché la Zélande de prendre une résolution définitive à cet égard : résolution en conséquence de laquelle Mgr. le Prince Statthouder a présenté à Nosseigneurs les Etats-généraux, le 24, un mémoire pour que ce criminel fût transporté de l'hôtel du prévôt à la prison civile de la Haye; & il l'a été effectivement, le 26 au soir, par les gardes du haut-conseil de guerre & sous l'escorte de 24 soldats d'infanterie, qui environnoient la voiture, & de quelques maîtres à cheval qui la précédoient, & la suivoient, peu de gens du peuple se trouvant sur le passage, parce qu'on avoit gardé un profond silence sur cette translation & que d'ailleurs il y a peu de distance du Buyten-Hof, où est le prévôt, à la porte au-dessus de laquelle se trouve la prison civile.

## A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 25 Décembre.) Le 20, le Roi étant en son conseil, rendit une ordonnance, par laquelle les primes & gratifications sont continuées, depuis le 31 Décembre courant jusqu'au 31 Mars prochain, aux marins & autres volontaires qui s'engageront

15. Janvier 1783.

147

à servir sur la flotte. Sa Majesté a aussi rendu une ordonnance défendant encore pour six mois l'exportation du cuivre en feuilles.

Il ne transpire en ce moment rien de positif sur l'état des négociations de paix. Les courtiers passent toujours fréquemment entre Paris & Londres. On dit que les deux cours ont levé quelques difficultés qui s'opposoient aux articles préliminaires, qui serviront de base au traité général: mais l'on ajoute qu'il est survenu des obstacles à divers points essentiels, auxquels l'Angleterre ne sauroit acquiescer. Les intérêts des Puissances belligérantes sont si divers & si importans, qu'ils demandent une attention réfléchie & soutenue: on fera bien heureux de pouvoir enfin les réconcilier pour consommer cet ouvrage salutaire. En attendant, l'armement de la Maison de Bourbon ne tardera pas à partir de Cadix pour les Indes-occidentales: dix vaisseaux de ligne & 20 bâtimens de transport, aiant à bord 5000 hommes de troupes, sont partis de Brest, & deux de nos cutters doivent éclairer leur marche, pour savoir s'ils se rendront à Cadix, ou s'ils passeront en droiture aux Antilles. On est ici parfaitement instruit des forces navales & du nombre des troupes que l'ennemi se propose d'y envoyer, & notre cour a résolu d'y en faire passer à proportion. L'amiral Pigot est à la tête d'une flotte respectable: l'amiral Hood suivra la marche de M<sup>r</sup>. de Vaudreuil de l'Amérique-septentrionale aux îles;

& l'on prépare dans nos ports un renfort de vaisseaux de guerre pour la même destination, ainsi qu'un armement, dont l'escadre sera commandée par l'amiral Ross, & les troupes par les généraux Dalling & Grey. On croit que cet armement est destiné pour les Indes-occidentales, ou l'Amérique-méridionale.

Le 20, le lord Rodney aiant prêté le serment d'usage, prit séance dans la chambre haute, en qualité de baron de ce royaume. Le bill de la taille, celui des droits sur la drèche, celui qui tend à empêcher les ennemis d'acquérir des navires dans ce royaume, & le bill qui permet l'entrée des bleds, furent lus la première fois. Les communes aiant passé ces 4 bills, furent la première fois un bill pour subordonner les troupes de la marine, lorsqu'elles sont sur terre. Elles arrêterent l'appel de la chambre du 22 Janvier, ainsi que le subside, & au 21 à ajuster finalement toutes les affaires encore en litige entre ce royaume & l'Irlande. Le 21, les pairs délibérèrent sur les bills qui les avoient occupés la veille. Le 23, le Roi se rendit au parlement pour donner son consentement aux bills susdits, puis les deux chambres s'ajournerent au 21 Janvier.

Le gouvernement a reçu le compte rendu par le capitaine Kempthorn à l'amiral Rowley, de son combat avec le Scipion. (*Nous nous bornerons à extraire de la lettre du commandant anglois, ce qui ne forme point répétition*

15. Janvier 1783.

143

répétition avec celle de Mr. le marquis de Grimoard, ci-dessous art. de Paris).

“ A bord du London à la pointe orientale de la Jamaïque, le 26 Octobre.... Le 17, étant de conserve avec le Torbay & le sloop le Badger, l'isle de Cacheo se trouvant S. par E. à 6 ou 7 lieues, nous reconnûmes deux voiles auxquelles nous donnâmes chasse. A 8 heures 15 min. le combat s'engagea de près; il dura près de 40 minutes: nos manœuvres étant très maltraitées, l'ennemi parvint à passer sous le vent.... Nous réussîmes à recommencer l'action; elle dura jusqu'à 10 h. 20 min. que le vaisseau de ligne ennemi cessa son feu & son pavillon disparut. Nous crûmes qu'il avoit amené, la frégate l'ayant quitté.... J'en donnai avis au capitaine Gidoin, comm. le Torbay, afin qu'il allât amariner la prise, notre situation ne nous le permettant pas. Les brisants mirent, dans la nuit & au point du jour, le vaisseau françois dans la possibilité de se tenir toujours hors de la portée de notre feu. Le 18 au matin, nous vîmes la pointe orientale d'Hispaniola, à la distance de 4 ou 5 lieues: à 10 h., il faisoit presque calme & la crainte d'être jetté sur le rivage, me força de m'éloigner au Nord. J'envoiai un officier au capit. Gidoin, pour lui faire part de mes motifs; il continua la chasse. Le Badger nous envoya deux pilotes, ni l'un ni l'autre ne voulut se charger de conduire le vaisseau, vu l'état où ils le trouverent, dans la baie à la poursuite de l'ennemi.... A 3 h. & demie, le Torbay atteignit le vaisseau de ligne françois & commença à lui lâcher sa bordée; alors l'ennemi se jetta sur la côte. Le capit. Gidoin peut mieux rendre compte que moi de l'état où ce vaisseau fut laissé: j'étois à une trop grande distance pour en rendre un compte exact. Le London eut dans l'action du 17, 9 matelots tués; 5 officiers & 70 matelots furent blessés; l'un des premiers & 7 de ceux-ci sont morts depuis....”

II. Part.

K

L'amirauté a expédié les commissions des capitaines qui commanderont les vaisseaux réparés depuis la rentrée de la flotte. L'Atlas de 90 canons, le Royal-William de 84, le Cambridge de 80, l'Hector, l'Elisabeth & l'Edgar de 74, le Janus de 44, la Force de 36, & quelques autres bâtimens qui ne sont point encore connus, composeront une escadre qui sera conduite aux Indes-occidentales par Sir John Lockart Ross. Les troupes de terre embarquées à son bord seront commandées par les généraux Dalling & Grey. D'un autre côté l'amiral Parker qui, à bord du Caton de 50 canons, est en route pour les Indes-orientales, doit faire quelques expéditions dont on attend le plus heureux succès.

Le vaisseau du Roi, le Médiateur de 44 canons est rentré à Plymouth le 18, & y a amené la Ménagere, gros vaisseau françois, qui quoique percé pour 64 canons, n'en porte que 30, étant chargé de munitions de guerre & destiné pour les Indes-occidentales. Il l'avoit rencontré avec cinq munitionnaires partis de Bordeaux, & s'étoit embarqué en même tems d'un brick américain, ayant la même cargaison, qu'il a conduit à Plymouth. Le même a enlevé deux navires chargés de sucre, revenant des Antilles.

On apprend que le célèbre capitaine Apgill, connu par le fort cruel, dont il a été menacé: arriva le 19 Décembre à la terre de Sir Charles Apgill, son pere, à Richmond dans le comté de Surrey, aux accla-

mations

15. Janvier 1783.

145

mations d'une foule de peuple, qui s'y étoit rassemblée : & l'on peut plus aisément s'imaginer que décrire les transports d'une famille, à laquelle un fils unique, prêt à périr d'une mort si affligeante, étoit rendu. Ce jeune officier a dû son salut en grande partie à la généreuse intercession de la cour de France, ainsi qu'il appert par la résolution suivante du congrès.

*De par les Etats-unis assemblés en congrès  
le 7 Novembre 1782.*

Sur le rapport du comité, auquel avoit été renvoyé l'examen d'une lettre du commandant en chef en date du 19 Août, ensemble le rapport d'un comité établi à ce sujet, & une motion de Mrs. Williamson & Rutledge y relative ; de plus une autre lettre du commandant en chef en date du 25 Octobre, avec copie d'une lettre du comte de Vergennes, en date du 29 Juillet dernier, par laquelle il intercédoit en faveur du capitaine Afgill : il a été résolu, " que le commandant en chef " fera chargé, comme il est chargé par la " présente, de remettre le capitaine Afgill " en liberté. "

( Signé ) Charles Thomson, secrétaire.

Les papiers anglois en annonçant le retour du capitaine Afgill à Londres, tracent le tableau le plus révoltant du traitement que cet officier a essuyé dans sa prison. Ses jambes portent encore l'empreinte des chaînes dont elles ont été chargées & leur enflure témoigne la pésanteur de ces fers... Le capitaine Afgill s'étant plaint des injures que son valet avoit à souffrir de ses gardes, ceux-ci lui répondirent par des

coups... Enfin il avoit continuellement sous les yeux une potence de 80 pieds de haut, placée devant ses fenêtres avec cette inscription : *Pour l'exécution du capitaine Asgill...* Ces circonstances rehaussent l'humanité de M<sup>r</sup>. de Rochambeau & de M<sup>r</sup>. de Vergennes, auxquels seuls il doit son salut.

## FRANCE.

PARIS (le 30 Décembre.) Le Roi a disposé de la charge de mestre-de-camp-lieutenant & inspecteur du régiment du colonel-général de l'infanterie, en faveur du marquis de Sennevoy, qui a eu, le 8 de ce mois, l'honneur de faire ses remerciemens à Sa Majesté, lui étant présenté par le prince de Condé.

L'on vient de publier l'édit du Roi, donné à Versailles au mois de Décembre 1782, & enregistré en parlement le 10 du même mois, portant création de dix millions de rentes perpétuelles, au denier vingt, sans retenue, remboursables en 14 ans, à commencer au premier Janvier 1784, & dont les capitaux seront fournis, moitié en deniers comptans, & moitié en contrats. En voici le commencement.

Louis, &c. Notre intention étant de pourvoir, avec la même exactitude que par le passé, au paiement de toutes nos dépenses ordinaires, de subvenir à celles que la guerre a rendu nécessaires, & de continuer à remplir, avec la même fidélité, les engagements que nous avons pris de rembourser au

15. Janvier 1783.

147

termes indiqués tous les emprunts qui sont remboursables à des époques déterminées, nous n'avons pu nous dispenser d'imposer un troisieme vingtieme, dont nous avons modifié la perception & borné la durée autant que les circonstances l'ont permis.

Nous ne nous sommes pas dissimulé, que le produit de cette imposition, & celui des sous pour livre, dont nous avons ordonné la levée jusqu'en 1790, ne suffiroient pas aux dépenses extraordinaires, auxquelles nous ne pouvons pas nous dispenser de pourvoir. Mais nous avons considéré ces deux impositions comme un accroissement de gage, capable d'affermir la confiance de ceux qui ont déjà concouru & voudront encore concourir à nous procurer les moïens de soutenir les dépenses d'une guerre, à laquelle nous avons été forcés.

C'est pour remplir ce point de vue, & pour manifester, dès à présent, l'intention où nous sommes d'amortir successivement la plus grande partie des dettes de notre Etat, même celles contractées avant l'époque de notre regne, qui ne sont pas comprises dans l'ordre des remboursemens, que nous nous sommes déterminés à une création de rentes à cinq pour-cent, sans retenue, remboursables par la voie du sort, dans laquelle nous admettrons, jusqu'à concurrence de la moitié seulement, & sur le pied du denier vingt-cinq, les capitaux des rentes anciennes, dont les arrérages se paient au-dessous de cinq pour cent.

Après avoir réglé que le paiement des nouvelles rentes sera fait à la caisse des arrérages, nous avons déterminé les époques du remboursement, qui sera fait successivement par la même caisse, conformément à l'état annexé sous le contre-scel de notre présent édit, de maniere qu'en quatorze années les dits capitaux seront entierement amortis, sans qu'aux époques, auxquelles cesseront les impositions qui sont le gage principal de la présente création, nous aïons besoin de recourir à de nouveaux moïens, & de destiner de nouveaux fonds, pour consommer

les dits remboursemens , à la libération desquels nos autres revenus sont également affectés & destinés.

Enfin , pour procurer aux acquéreurs de ces nouvelles rentes toutes les facilités qu'ils pourront desirer , nous leur permettons de les constituer & de les transmettre par la voie de la reconstitution , ou de se contenter des quittances de finance , qui leur seront délivrées en leur nom , ou au porteur , à leur choix , lesquelles participeront également au remboursement , & dont les arrérages seront payés , ainsi qu'il sera ci-après expliqué. *À ces causes. &c.*

On continue de parler de paix. M<sup>r</sup>. d'Erédia , secretaire d'ambassade , auprès de M<sup>r</sup>. le comte d'Aranda , a pris le 18 la route de Londres , emportant avec lui des lettres de créance , pour stipuler auprès du comte de Shelburne , les intérêts de la cour de Madrid. A l'arrivée de deux couriers de Londres , le bruit s'étoit répandu , que les préliminaires de la paix étoient signés. Cette nouvelle , apportée ici de versailles , a fait une impression générale. Une certaine attention sur les affaires publiques auroit dû cependant montrer l'illusion de ce bruit , c'est que la cour de Londres n'a encore personne à Versailles , qui soit autorisé suffisamment à signer ces préliminaires. On juge néanmoins que les affaires vont prendre une tournure heureuse & rapide pour la conclusion de la paix , parce qu'il est question d'un nouveau plan , beaucoup plus propre que le précédent , à satisfaire la cour d'Espagne.

Suivant les lettres de Madrid , M<sup>r</sup>. le comte d'Estaing est parti de cette capitale ,

15. Janvier 1783.

149

dans la nuit du 8 au 9 de ce mois, pour se rendre à Cadix, après avoir eu de longues & fréquentes conférences avec S. M. Catholique & les ministres. Comme sa présence doit encore hâter les travaux pour le départ de la flotte, on espere qu'elle sera en état de faire voile vers le 15 de Janvier. Les neuf vaisseaux & le convoi, partis de Brest pour aller joindre cette flotte, aiant eu pendant six jours un vent du Nord très-favorable, ont pu doubler dès le 3 le Cap Finisterre; & les vents du Sud-Ouëst, qui ont régné depuis quelques jours, doivent les avoir portés déjà très-proche de leur destination. — Voici un trait qui fait un honneur infini à M<sup>r</sup>. le prince de Nassau : le Majestueux dériveroit pour aller s'échouer sur la pointe d'Europe, le prince se précipite dans une chaloupe, conduite par 12 bons rameurs; il brave la tempête & les vents contraires : il arrive à une distance suffisante du Majestueux, pour se faire entendre. Il demande lui-même ce qu'il faut à M<sup>r</sup>. le vicomte de la Rochechouard, pour sauver son vaisseau, une voix lui répond : trois ancres. Le prince fait virer, il rame lui-même, il encourage, il anime les matelots, qui partagent sa gloire, il arrive à Algésire, il fait embarquer les ancres, il se rembarque, il retourne au Majestueux en bravant les mêmes dangers, il aborde, on fait usage des trois ancres, deux cassent, la troisieme tient bon, & le vaisseau est mis hors de danger.

Le 2 de ce mois, M<sup>r</sup>. de Caumartin,

conseiller d'état & prévôt des marchands de la ville de Paris, eut l'honneur de présenter au Roi, à la Reine & à toute la famille royale, la médaille que cette ville a fait frapper à l'occasion des fêtes qui ont été célébrées pour la naissance de Mgr. le Dauphin, & auxquelles L. M. lui ont fait l'honneur d'affister. Cette médaille, de 32 lignes de diamètre, représente d'un côté les bustes du Roi & de la Reine accolés, avec cette légende: *Ludovico XVI, & M. Ant. Austr. Fr. & Nov. Regi & Reginae*. A l'exergue: *Lutetia*, & de l'autre côté, la ville de Paris à genoux, présente à L. M. le tableau d'un festin que la félicité publique accompagne. Légende; *Solemnia Delphini natalitia*. Exergue, *Rege & Regina, urbem invisentibus*.  
21 Jan. 1782.

Le gouvernement indigné de la licence des propos qui se tiennent dans les cafés sur différentes branches de l'administration, vient de sévir contre trois particuliers indiscrets, qu'il a privés de leur liberté. Les deux premiers sont employés dans les finances, & le troisième est un homme de lettres, de la société dite des Economistes.

Le 18 Mr. Ferlet, chanoine de St. Louis du Louvre, a prononcé dans l'église de St. Roch, l'oraison funebre de M<sup>r</sup>. Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, mort il y a un an. L'orateur a fait des digressions fort étrangères à son sujet, & a paru vouloir mériter les applaudissemens de certaines

gens, dont l'approbation doit être fort indifférente à un ministre de l'Évangile.

Les lettres de la Martinique annoncent que la division aux ordres du chevalier de Borda, capitaine de vaisseau, partie de Brest le 12 Septembre, est arrivée au Fort-Roïal le 25 Octobre. La frégate sur laquelle étoit embarqué le marquis de Bouillé, s'étant séparée en mer de la division, y étoit arrivée dès le 18; aussitôt après avoir débarqué le régiment d'Auvergne & les autres troupes, les vaisseaux venant d'Europe, réunis à ceux qu'ils avoient trouvés à la Martinique, ont appareillé pour aller au-devant de la flotte partie de l'isle d'Aix le 2 Septembre. Cette escadre commandée par le chevalier de Borda, l'a jointe sur Marie-Galande, & l'a conduite au Fort-Roïal, où elle est entrée le 5 Novembre. L'escadre angloise qui étoit partie de Sainte-Lucie le 30 Octobre, y est rentrée le 7 Novembre, sans avoir pu rien entreprendre contre le convoi.

On mande de Nantes que le Scipion, croisant à la pointe de St. Domingue pour intercepter les bâtimens anglo-marchands, & protéger la navigation françoise & espagnole, a été atteint le 13 du mois dernier par le vaisseau le London de 98 canons. M<sup>r</sup>. de Grimoard a accepté le combat, qui a duré 5 heures, où son équipage a fait des prodiges de valeur. On se dispoit à aborder le London, on étoit déjà même à l'usage des grappins lorsque le Torbai de 70 canons prit part à l'action; quelque tems après on vit paroître

tre deux autres vaisseaux; M<sup>r</sup>. de Grimoard a pris le parti de se battre en retraite. Il est venu s'emboffer dans le canal de l'isle Samana, où, assure-t'on, la mal-adresse de son pilote a fait échouer son vaisseau. L'équipage a sauvé les canons & les agrets, ensuite on y a mis le feu. M<sup>r</sup>. de Grimoard blessé lui-même, a perdu beaucoup de braves gens qu'il regrette. On dit que le Roi se félicite de ce que ce brave officier n'a pas reçu la mort dans un combat aussi inégal.

Extrait d'une lettre de Verdun du 20  
Décembre 1782.

*Je me rappelle que dans un de vos Journaux de cette année, il se trouve une sortie vigoureuse contre la funeste insensibilité du public, même bien pensant, à la vue de la perte du petit nombre d'hommes, distingués par leurs lumieres & par leurs vertus qui restoient encore à la génération présente, & qui disparoissent assez rapidement du milieu de nous. Le monde profane, disiez-vous, ne cesse de vanter ses héros; & à peine le monde chrétien nous fait-il connoître les noms de ceux, qu'il a à regretter. . . . C'est pour épargner au clergé de Verdun & en particulier au chapitre de l'église cathédrale de cette ville un reproche à peu près semblable, que j'ai l'honneur de vous annoncer, quoiqu'un peu tard, la mort de Mr. l'abbé de l'Écluze, chanoine, archidiaque & théologal de notre église, qui n'a cessé d'instruire & d'édifier pendant 37 ans qu'il a vécu ici, plus encore par ses exemples, que par ses discours vraiment éloquens & chrétiens. Attaqué depuis longtems d'une goutte très-douloureuse, il n'en a pas moins trouvé le moyen de remplir avec la plus scrupuleuse exactitude tous ses devoirs, jusqu'à la fin de ses jours; en disparoissant il nous a laissé la plus vive impression*

de ses vertus, par un discours plein de force, d'onction & de piété, qu'il nous a adressé, au moment, où nous étions assemblés pour lui offrir les derniers secours de la religion. Dans le cours de sa maladie, notre évêque lui a donné les preuves les plus réitérées & les plus touchantes de son estime, &, j'ose le dire, de sa vénération. Les paroles de ce prélat en apprenant sa mort, suffisoient pour faire l'éloge du défunt : Nous venons donc de perdre l'homme le plus vertueux & le plus éclairé de ce diocèse!

— Mr. de l'Ecluze avoit deux freres, dont l'un est l'auteur si estimé des Mémoires de Sully. L'autre, fidele coopérateur de Monsieur de Beaumont, a soutenu avec ce digne prélat le fardeau du gouvernement du diocèse de Paris, après avoir eu fait ses premières armes dans la fameuse paroisse de St. Médard, sous un oncle plein de zèle & de vertus, chargé de remédier aux désordres scandaleux, que la foiblesse & la connivence d'un prédécesseur imbécille ou fanatique avoit laissé introduire. L'un & l'autre ont suivi de près le théologal de Verdun, qui étoit leur cadet; le premier étant mort le 7 Juillet de cette année, & le second à Paris le 6 Août. — Je joins ici l'épithaphe, quoiqu'un peu longue, que les chanoines de notre cathédrale ont fait placer sur le monument élevé à la mémoire de leur respectable confrere.

D. O. M.

Sta viator

Et virum, cujus cinerem calcas, venerare.

Si Hominem in illo spectes;

Ingenio claruit, felici a naturâ, exculto ab arte,  
In litteris facili, in scientiis profundo, ubique  
peramæno.

Animam erat nactus, modestam in prosperis,  
constantem in adversis,

Proclivem in miseros, teneram in amicos, in  
omnes benevolam.

Si Christianum;

Affiduis in docendo, frequens in sacrificando,  
nunquam non in ædificando.

Si

Si *Canonicum-Theologum & Archidiaconum*;  
 Capituli sui columnen & decus,  
 Ovium Christi & Pastorum exemplar, lux &  
 solamen.

Quid multa?

Magnus a se, major a labore, virtute maximus;  
 Orator exquisitissimus, Asceta venerabilis,  
 Director animarum sagacissimus;  
 Juris-consultus, canonicus celeberrimus;  
 Nulli non utilis, multis necessarius, sibi soli  
 vilis.

Is erat *Petrus Mithellanæ de l'Ecluse*;

Diœcesis Sagiensis presbyter,  
 Societatis & Domus Sorbonicæ doctor,  
 Hujus ecclesiæ canonicus-theologus & archi-  
 diaconus,

Collegiatæ San-Mihellanæ præpositus,  
 Nec-non Capituli & Cleri Virdunensis syndicus,  
 Et bis, sede vacante, vicarius generalis.

Si quis unquam, certè hic, debuerat esse im-  
 mortalis:

At unus est omnium introitus & unus finis.  
 Fractus ille, immensis laboribus potius quam  
 annis,

Magno piorum & pauperum luctu,  
 Exitum habuit, heu nimis properè! Sanctorum  
 similem,

XI Calend. Junii A. MDCCLXXXII ætatis suæ 70.  
 Ingenii & pietatis indicia, reliquit post se,  
 non pauca;

Hæc inter:

Plus quam C. orationes sacræ, nitidi & facundi  
 sermonis,

Innumera de Ecclesiæ juribus peritè conscripta.  
 Statua B. M. V. argentea huic templo a vi-  
 vente oblata,

Donatio bonorum omnium, folis hæreditariis  
 exceptis,

Xenodochiis, pauperibus, ecclesiis, a moriente  
 facta.

Tu Viri virtutes ac laborem imitare, pie lector:  
 Et pacem animi in terris, coronam in coelis  
 immortalem

Cum illo divides.

## NOUVELLES DIVERSES.

On lit dans une feuille publique l'article suivant, sous la date de Constantinople. " Le bruit se répand que le projet de la Russie n'est plus de laisser la Crimée indépendante, mais d'en faire une province de son empire, ce qui seroit infiniment nuisible à cette capitale, qui tire une partie de ses consommations de la Crimée. — Les lettres d'Espagne annoncent des révolutions remarquables: l'inquisition détruite, les inquisiteurs exilés, leurs biens donnés à des sociétés de *gens de lettres*; toutes les sectes, même les Juifs, appelées dans le royaume; une partie des Chartreux & des Bénédictins supprimée; les majorats abolis &c. &c. Il paroît par divers détails que ces nouvelles sont sûres & n'ont pas besoin de confirmation. — Le Roi de Prusse indigné des excès produits par la liberté de la presse, de la licence qui regne dans des écrits de tous les genres, de la perversion & de la corruption générales qui en sont une suite nécessaire; vient de réprimer ce mal par une ordonnance sévère. Tous les auteurs, libraires & imprimeurs sont avertis, par ordre exprès du Roi, de ne publier aucun ouvrage, de quelque nature qu'il puisse être, sans une approbation, signée de la part des commissaires, qui sont chargés de la censure des livres.

## M O R T S.

Le Prince-évêque de Paderborn est mort le 26 Décembre à 4 heures de l'après-midi. Cet événement a pénétré de douleur les habitans de cette principauté, qui conserveront d'âge en âge le souvenir des vertus & des qualités respectables qui distinguoient ce prélat. Il étoit de l'ancienne famille des barons d'Assébourg-Linnenbourg & Wallhausen. Né le 16 Février 1707, il avoit été élu le 25 Janvier, & sacré le 27 Juin 1763.

Emmanuel-François de Groffoles, comte de Flamarens & de Bouligneux, baron de Thouars, maréchal des camps & armées du Roi, grand-louvetier de France, est mort à Paris le 20 Décembre, dans la 46<sup>e</sup>. année de son âge.

Emmanuel de Rohan est décédé à Malte le 3 Décembre. Il étoit né le 19 Avril 1725, & avoit été élu Grand-Maître de l'Ordre de Jérusalem le 12 Novembre 1775, à la place de François-Ximenes de Texeda.

Son Exc. M<sup>r</sup>. Albrecht-Auguste, comte d'Ysenbourg & Badingen, lieutenant-général au service des Provinces-unies de la Hollande, propriétaire d'un régiment, chevalier de l'Ordre du Lion-d'or hessois, est mort, le 25 Novembre à Wæchstersbach dans la Wétéravie, d'une attaque d'apoplexie, dans la 66<sup>e</sup>. année de son âge, au grand regret de tout ce pais.

François-Philippe de St. Laurent, de Rey-

15. Janvier 1783.

157

**rac**, chanoine régulier de Chancelade, prieur-curé de Saint Maclou à Orléans, né au château de Longeville en Limousin le 29 Juillet 1734, connu par plusieurs ouvrages qui respirent les bons principes, les bonnes mœurs & le zèle pour la religion (a), est mort à Orléans le 19 Décembre 1782.

---

(a) Le dernier de ses ouvrages est celui qui lui a fait le plus de réputation, c'est une *Hymne au soleil* écrite en prose & plusieurs fois imprimée depuis 1777 \*. « Si cette prose » (dit un critique) sur la source de la lumière & du feu est dépourvue de verve & de chaleur, elle ne l'est point de clarté, de correction, ni d'images grandes & noblement exprimées ». Ce petit ouvrage est précédé d'un discours préliminaire qui renferme d'excellens principes de morale & de goût. On a encore de lui *Epître à Mr. le comte de Vareilles sur le vrai bonheur de l'homme*, 1758. *Ode sur la vertu à Mr. le duc de Mortemar*, 1758. *Lettre sur l'éloquence de la chaire. Les charmes de la vie privée. La philosophie champêtre*, ode; trad. de l'italien, avec des réflexions sur la poésie, 1762, in-8°. *Discours prononcé dans l'église de Pompignan. Manuale clericorum. Odes sacrées* 1757 in-12. La poésie de Mr. de R. est en général assez froide. Le langage sublime & figuré des Prophètes n'a que foiblement échauffé sa verve.

\* 1 Juin  
1778. p. 168.

---

Dans le dernier Journal p. II, l. 7 de la note. 15 Novemb. lisez 1 Novemb. — P. 13. l. 12 de la note. 1 Avril, lisez 15 Janv. — P. 51. l. 9. de la note. 1 Août, lisez 15 Août.

---



---

## T A B L E.

<b>TURQUIE.</b>	( <i>Constantinople.</i>	111
<b>RUSSIE.</b>	( <i>Pétersbourg.</i>	113
<b>POLOGNE.</b>	( <i>Dantzic.</i>	114
<b>ESPAGNE.</b>	{	<i>Madrid.</i> 114
		<i>Camp St. Roch.</i> 116
		<i>Cadix.</i> 118
<b>DANNEMARCK.</b>	( <i>Coppenhague.</i>	118
<b>ITALIE.</b>	{	<i>Rome.</i> 120
		<i>Florence.</i> 123
		<i>Naples.</i> 123
<b>ALLEMAGNE.</b>	{	<i>Vienne.</i> 126
		<i>Munich.</i> 127
		<i>Memel.</i> 128
<b>PAYS-BAS.</b>	{	<i>Bruxelles.</i> 129
		<i>La Haye.</i> 135
<b>ANGLETERRE.</b>	( <i>Londres.</i>	140
<b>FRANCE.</b>	{	<i>Paris.</i> 146
		<i>Verdun.</i> 152
	<i>Nouvelles diverses.</i>	155
	<i>Morts</i>	156